



REPUBLIQUE DU BENIN

MINISTRE D'ETAT CHARGE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE (MEESRS)

UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI (UAC)

*FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES ET DE
GESTION (FASEG)*

Mémoire présenté en vue de l'obtention des crédits associés au diplôme de
LICENCE PROFESSIONNELLE EN SCIENCES ECONOMIQUES ET DE GESTION

OPTION : ECONOMIE

Spécialité : Analyse des Politiques de Développement (APD)

SUJET :

***EFFET DU PROGRAMME DE MICROCREDIT AUX PLUS PAUVRES
SUR LES BENEFICIAIRES : Cas des bénéficiaires d'APHEDD-
FINANCE***

Réalisé et présenté par

AHOUANDJINO L. Serpos Appolin

&

SADIKOU PIO Kamal

Sous la direction de :

Tuteur de stage

Mr Nello IDOHO

**Directeur Exécutif
D'APHEDD- FINANCE**



Directeur de Mémoire

Dr. Ir. Yves QUENUM

**Agro- Economiste
Maître Assistant des
Universités CAMES**

Année académique 2013- 2014

AVERTISSEMENT

***LA FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES ET
DE GESTION (FASEG) N'ENTEND DONNER
AUCUNE APPROBATION NI IMPROBATION AUX
OPINIONS EMISES DANS CE MEMOIRE. CES
OPINIONS DOIVENT ETRE CONSIDEREES
COMME PROPRES A LEURS AUTEURS.***





CERTIFICATION

Nous certifions que le présent mémoire a été réalisé par AHOUCANDJINO L. Serpos et SADIKOU PIO Kamal et est exempt de tout plagiat. Ledit mémoire est arrivé à terme et peut être soutenu devant un jury.

Cotonou, le / / 2014

Directeur de mémoire :

Dr. Ir Yves B. QUENUM

Agro- Economiste

*Maître assistant des universités
CAMES*

DEDICACE

- ☞ *A toi mère Moussadatou
ALLASSANE AFFO;*
- ☞ *A toi père Yêkini SADIKOU
PIO.*

Je dédie ce mémoire

Kamal SADIKOU PIO

DEDICACE

☞ *A toi mère **DANSI ABLAVI;***

☞ *A toi père **AHOUANDJINO D.
PAUL***

Je dédie ce mémoire

L. Serpos Appolin. AHOUANDJINO

REMERCIEMENTS

La présente étude ne saurait connaître un achèvement heureux sans les contributions et soutiens de plusieurs personnes. Nous voudrions saisir cette occasion pour adresser nos sincères remerciements :

- ☞ Au Dr. Ir **Yves QUENUM**, notre Directeur de mémoire, qui a accepté diriger ce travail malgré ses multiples occupations ;
- ☞ A Mr **Sylvanus QUENUM**, assistant de notre directeur de mémoire ;
- ☞ A tous **les membres du jury** qui ont fait l'honneur de juger et d'améliorer notre travail ;
- ☞ A Mr **IDOHOU Nello Prince**, notre tuteur de stage, Directeur Exécutif d'APHEDD-FINANCE ;
- ☞ A tout le **corps professoral de la FASEG** ;
- ☞ A ma cousine **Thaïbatou CHABI HOUNTON** pour son soutien indéfectible;
- ☞ A madame **Victoire PEDE**, la Présidente du Conseil d'Administration d'APHEDD-FINANCE pour nous avoir accordé le stage au sein de son institution ;
- ☞ A tout le **personnel d'APHEDD-FINANCE**, surtout ceux de l'agence **casse- auto** ;
- ☞ A tous nos frères et sœurs, **Barikissou, Warrissou, Roukayath, Nasser, Marc, Céline, Alice, Hermione....** ;
- ☞ A **Joseph D .MOUSSE** écrivain et poète ;
- ☞ A Mr **Habib HODONOU, Pierre AHLONSOU, Ahmidou NICO, Rosalie PEDRO, Mme Andrea**, pour leurs multiples services....;
- ☞ A tous ceux qui de prêt ou de loin ont contribué à ce chef d'œuvre.

RESUME

La présente étude aborde un aspect du développement du secteur de la microfinance au Bénin, à travers le Programme de Microcrédit aux Plus Pauvres (PMCPP). Elle se propose donc d'analyser, toucher du doigt les effets qu'engendrent ses crédits sur les bénéficiaires. Pour atteindre cet objectif, une méthodologie, une revue de littérature, des enquêtes de terrain appuyées par des questionnaires et les entrevues ont été utilisés. Les résultats révèlent que l'octroi des crédits occupe une très grande place dans la vie de ces bénéficiaires. Nous trouvons en fait, une amélioration globale de la situation des bénéficiaires, mais soulignons la précarité des activités occupées et la faiblesse des revenus avant le crédit. Nous constatons par ailleurs que les améliorations sont plus fortes après l'octroi du crédit, comparativement à l'état avant le crédit, ce qui justifie réellement l'importance de cette initiative du gouvernement béninois.

Mots clés : effet, microfinance, Programme de microcrédit aux Plus Pauvres (PMCPP), bénéficiaires.

SUMMARY

The present study approaches an aspect of the development of the sector of the microfinance in Benin, through the Program of Microloan to Poorest (PMCPP). She thus proposes to analyze, to touch finger the effects which generates its appropriations on the recipients. To achieve this goal, a methodology, a review of literature, investigations of ground supported by questionnaires and the interviews were used. The results reveal that the granting of the appropriations occupies a very great place in the life of these recipients. We find in fact, a total improvement of the situation of the recipients, but underline the precariousness of the occupied activities and the weakness of the incomes before the credit. We find in addition that the improvements are stronger after the granting of the credit, compared to the state before the credit, which justifies really the importance of this initiative of the Beninese government.

Keys words: effect, microfinance, program of microloan to poorest, recipients.

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

APHEDD – BAVEC : Association pour la Promotion de l'Homme, la Protection de l'Environnement pour un Développement Durable – Base Villageoise d'Epargne et de Crédit autogéré

AGR : Activité Génératrice de Revenus

CA : Chef d'Agence

CLCAM : Caisse Locale de Crédit Agricole et Mutuel

COOPEC : Coopératives d'Epargne et de Crédit

CSSFD : Cellule de Surveillance des Systèmes Financiers Décentralisés

FECECAM : Fédération des Caisses d'Epargne des Crédits Agricoles et Mutuels

FENABA : Fédération Nationale des Bases Villageoises d'Epargne et de Crédit

FNM : Fonds National de la Microfinance

IMF : Institution de Micro Finance

MCPP : Micro Crédit aux Plus Pauvres

OMD : Objectif du Millénaire pour le Développement

ONG : Organisme Non Gouvernementale

MEF : Ministère de l'Economie et des Finances

PACGEB : Programme d'Appui à la Création et à la Gestion des Bases villageoises d'épargne et de crédit autogéré.

PARMEC : Programme d'Appui à la Réforme des Mutuelles d'Epargne et de Crédit.

PMCPP : Programme de Micro Crédits aux Plus Pauvres

PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement

SDF : Système Financier Décentralisé

UNACREP : Union National des Caisses Rurales d'Epargne et de Crédit

SOMMAIRE

INTRODUCTION	1
CHAPITRE I : Cadre institutionnel de l'étude	3
Section I : Présentation d'APHEDD-BAVEC.....	3
Section II : Déroulement de stage à l'agence du littoral.....	13
CHAPITRE II : CADRE THEORIQUE ET METHODOLOGIE DE L'ETUDE.....	26
Section 1 : Problématique, Objectifs et Hypothèses de l'étude.....	29
Section 2 : Revue de littérature et méthodologie de l'étude.....	33
CHAPITRE III : PRESENTATION ET ANALYSES DES RESULTATS.....	45
Section 1 : Analyse de la contribution du programme au niveau du revenu des bénéficiaires.....	46
Section 2 : Analyse de la contribution du programme a régime alimentaires, le niveau d'instruction et l'accessibilité aux ressources (eau potable).....	48
Conclusion et implication	55
Références bibliographiques	56
Annexes	

LISTE DES GRAPHIQUES

N°	Graphiques	Pages
1	Revenu des bénéficiaires avant et après le crédit	46
2	Taux de scolarisation des enfants	48
3	Accessibilité à l'eau potable	49
4	Régime alimentaire	50

LISTE DES TABLEAUX

N°	Tableau	Page
1	Chronologie des activités	14
2	Regroupement des problèmes par centre d'intérêt	27
3	Tableau d'échantillonnage	45

INTRODUCTION

Dans les pays en développement, le secteur de la microfinance a connu un essor croissant ces dernières années. En UEMOA, en particulier les plus anciennes institutions de microfinance (ou systèmes financiers décentralisés comme on les appelle) ont été créées à la fin des années 60. Elles ont ensuite connu un essor pendant les années 80. En effet, leur développement visait à pallier aux difficultés rencontrées par les banques de développement à assurer le financement de l'agriculture, des petites et moyennes entreprises et de l'artisanat. Ces structures alternatives de financement ont pour but ultime, de favoriser la mobilisation de la petite épargne en milieu rural et urbain et de créer les conditions d'une insertion progressive du secteur informel dans l'économie moderne. Toutefois, elles exerçaient dans un environnement informel jusqu'alors. Petit à petit, face à l'échec des banques de la zone à atteindre certains segments de marché notamment les petites et moyennes entreprises, les autorités vont mener des réformes pour encadrer le secteur. En effet, le système bancaire peine toujours à atteindre le segment de marché composé d'agents économiques sans collatéraux, ou des petites et moyennes entreprises présentant une comptabilité peu transparente. Ainsi le crédit au secteur privé en part du PIB représente seulement 16.58% en 2008. A contrario, les institutions de microfinance arrivent à atteindre ce segment de marché par des mécanismes de gestion d'asymétrie d'information, tels que la caution solidaire. Elles se sont imposées comme des acteurs complémentaires aux banques. En effet, elles fournissent des services financiers à des acteurs économiques exclus du système financier traditionnel. Ce sont des intermédiaires financiers, mais elles jouent également un rôle social qui consiste à atteindre des agents économiques porteurs de projets, mais exclus du système financier formel. Les petites et moyennes entreprises sans comptabilité transparente (suivant les critères de banques commerciales) peuvent emprunter afin de financer leurs projets d'investissement. Les IMF contribuent aussi au financement des activités économiques d'agents marginalisés financièrement : les pauvres sans collatéraux, ou les personnes vivants dans les milieux ruraux sans agences bancaires.

Le gouvernement béninois a choisi de faire de la micro finance, un outil stratégique d'intervention dans le domaine du développement et de la lutte contre la pauvreté. Cette ambition s'est traduite par le soutien à l'élaboration et à l'adoption du document de politique nationale de développement de la micro finance dont l'objectif est de « favoriser l'accès à des services financiers viables et durables à une majorité des ménages pauvres ou à faibles revenus et des micro-entrepreneurs sur l'ensemble du territoire d'ici 2015, grâce à des institutions de microfinance (IMF) pérennes et pleinement intégrées au système financier ». L'une des tâches

***EFFET DU PROGRAMME DE MICROCREDIT AUX PLUS PAUVRES SUR LES
BENEFICIAIRES : cas des bénéficiaires d'APHEDD-FINANCE***

importantes planifiées dans le document est la création d'un Fonds National de la Microfinance (FNM). Bien que la première étude de faisabilité ait été réalisée en 2002, sa création n'a pu être effective qu'en 2006. Il a pour mission de renforcer les capacités financières et opérationnelles des institutions de microfinance afin de rendre accessibles aux populations, les services financiers nécessaires au développement d'activités porteuses de croissance.

Les premières actions du gouvernement ont consisté à mettre en place un Programme de Microcrédit aux Plus Pauvres (PMCPP) dont la mise en œuvre est assurée par le FNM. Depuis son lancement en février 2007, le Programme de Micro Crédit aux plus Pauvres (PMCPP) bénéficie d'un engouement très remarquable de la part des populations cibles. En août 2010, le PMCPP représente 80% des activités du FNM, soit 40 milliards sur environ 50 milliards de ressources placées au profit des bénéficiaires tous produits confondus. Avec 675164 bénéficiaires au 30 juin 2010, ce programme est sans doute l'une des concrétisations des ambitions du gouvernement pour l'amélioration des conditions de vie des populations cibles.

L'Association pour la Promotion de l'Homme, la Protection de l'Environnement pour un Développement Durable- Base Villageoise de Crédit d'Epargne Autogéré (APHEDD-BAVEC), devenu APHEDD- FINANCE suite à la loi N°2012-14 du 21 mars 2014 portant réglementation des SFD est l'une des structures de microfinance et partenaire stratégique du FNM qui s'est peu à peu imposée comme l'une des plus performantes du Bénin qui fait du PMCPP une grande priorité.

Trois (03) ans après le lancement du PMCPP, l'évaluation globale du programme s'inscrit dans un processus alternatif et continu de suivi des actions afin d'apprécier sa pertinence, ses performances, ses effets sur les populations cibles. C'est à ce titre que le thème « ***EFFET DU PROGRAMME DE MICROCREDIT AUX PLUS PAUVRES SUR LES BENEFICIAIRES : CAS DES BENEFICIAIRES D'APHEDD-FINANCE*** » a retenu notre attention.

CHAPITRE I : CADRE INSTITUTIONNEL DE L'ETUDE

Ce chapitre sera consacré d'une part à la présentation générale de l'institution et d'autre part au déroulement de notre stage.

SECTION I : PRESENTATION D'APHEDD-FINANCE

Cette section est consacrée à la présentation d'APHEDD-FINANCE

I- Historique, objectifs, mission et structure organisationnelle d'APHEDD-FINANCE

L'Association pour la Promotion de l'Homme, la Protection de l'Environnement pour un Développement Durable – Base Villageoise d'Epargne et de Crédit autogérée (APHEDD – BAVEC) partenaire stratégique du Fonds National de la Micro finance (FNM), située à Calavi-Kpota est la structure qui nous a servi du lieu de stage. Nous avons retracé dans ce paragraphe l'historique, les objectifs, la mission et la structure organisationnelle de l'Agence du Littoral.

1-1- Historique

Créée en République du Bénin depuis février 1997, l'Association pour la Promotion de l'homme, la Protection de l'Environnement pour un Développement Durable (APHEDD), est une Organisation Non Gouvernementale régie par la loi du 1^{er} juillet 1901. Elle a pour mission de « Contribuer à l'amélioration des conditions de vie des communautés défavorisées à travers l'information, l'éducation, la formation, l'appui au développement des activités génératrices de revenus ou micro entreprises et leur prise en charge sanitaire pour leur auto promotion ».

L'avènement de sa création a rigoureusement tenu compte de l'environnement politique, économique et socio culturel de l'Afrique en général et du Bénin en particulier. L'un des éléments caractéristiques de cet environnement est la pauvreté excessive des communautés à la base.

Conscientes de ce que le développement d'une nation est un processus qui implique toutes les couches sociales, et en particulier des populations pauvres, certaines personnes ont dû mettre leur énergie ensemble en février 1997, pour concevoir et élaborer ce cadre de concentration, de réflexion, d'analyse, de recherche et d'actions pour le développement durable à la base.

Conformément à sa mission originelle APHEDD ONG a conçu plusieurs projets et Programme d'Appui à la Création et la Gestion des Bases Villageoises d'Epargne et de Crédit Autogéré (PACGEB) dans le but de donner l'opportunité aux femmes et aux micros entrepreneurs d'avoir un accès facile aux microcrédits pour renforcer leur AGR et leur micro entreprise. Ce programme a donné naissance à la création des Bases Villageoises de Crédit Autogéré dont notamment Womey, Houégbo, Tangbo, Glo Djibgé, Togba, Kéré, Houédota, Yoko, Agvié, Akofoudjoulé, Kpakpamè Ahomandégbé, reconnues toutes officiellement par le Ministère de l'Economie et des Finances en Juin 2001.

Voulant séparer les activités de Microfinance du volet social de l'ONG, et dans le souci de se conformer à la loi PARMEC, et d'obtenir l'agrément d'exercice, APHED ONG a décidé au cours du dernier trimestre de l'année 2000 de la mise en place d'une fédération des BAVEC dénommée Fédération Nationale des Bases Villageoises d'Epargne et de Crédit (FENABA).

A l'instar des fédérations comme FECECAM, UNACREP et autres qui à l'époque connaissaient déjà des difficultés de fonctionnement, le processus de la FENABA avait rejeté par la cellule de surveillance de Micro finance tout en responsabilisant à APHEDD ONG d'assurer la gestion et la coordination de la mise œuvre du PACGEB, par ricochet les BAVEC issues dudit programme.

Quelques années plus tard, et dans la poursuite des réflexions de trouver sa personnalité juridique pour l'obtention l'agrément, un consultant a été commis par APHEDD-ONG pour trouver une forme idéale. Ainsi donc, APHEDD-ONG au cours de son Assemblée Générale constitutive de décembre 2009 au CCIB a créé le réseau de toutes les BAVEC opérationnelles.

Pour mieux capitaliser l'initiative de la création des BAVEC, les responsables de la structure ont repris le temps de comprendre que cette forme mutualiste ne répondait pas toujours à leur vision et cherchaient comment aller à la forme appropriée, quand en 2012 le Ministère de l' Economie et des Finances a ordonné que toutes Institutions de Micro Finances devrait se

conformer à la loi N°2012-14 du 21 mars 2012 portant réglementation des Systèmes Finances Décentralisés en République du Bénin.

Dans la logique de se conformer à cette nouvelle réglementation du secteur, APHEDD-ONG a pris la résolution de procéder à la démarcation du volet microfinance de celui de l'ONG d'où la création de APHEDD-FINANCE déjà enregistré par le Ministère de l'Intérieur et publié par le journal officiel. Par la suite APHEDD-FINANACE a introduit un dossier d'obtention d'agrément depuis octobre 2013 auprès des autorités du MEF, à travers la Cellule de Surveillance des Systèmes Financiers Décentralisés (CSSFD) dont le processus est en encours.

1-2- Objectifs

Conformément à son plan de développement, l'APHEDD –FINANCE à travers son programme de micro finance s'est fixé de grandes ambitions que sont :

- Devenir le réseau de micro finance de référence sur le plan national, avec une meilleure stratégie de fonctionnement et de financement du monde rural dans la lutte contre la pauvreté ;
- Améliorer de façon significative ses prestations de service pour répondre efficacement aux besoins réels de ses membres ;
- Développer de nouveaux produits adaptés au monde rural de façon participative avec les bénéficiaires ;
- Contribuer sensiblement à l'élévation du pouvoir économique des femmes ;
- Œuvrer pour amener le taux de remboursement des crédits à quatre-vingt-dix-neuf pour cent (99%) ;
- Accroître de vingt pour cent (20%) le taux d'adhésion des BAVEC au 31 décembre de chaque année ;
- Accroître de quinze pour cent (15%) le taux d'épargne des BAVEC au 31 décembre de chaque année ;
- Augmenter le portefeuille de crédit de trente-cinq pour cent (35%) au 31 décembre de chaque année.

1-3-Mission

APHEDD – BAVEC s'est assignée pour mission de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations à la base à travers l'information, l'éducation, la formation et la recherche action pour leur autopromotion en luttant effectivement contre la pauvreté en milieu rural et périurbain dans toutes ses dimensions. A ce titre, elle a conçu un Programme d'Appui à la Création et à la Gestion des Bases Villageoises d'Epargne et de Crédit Autogérées dénommé PACGEB.

1-4-Structure organisationnelle

La BAVEC est un compartiment de l'Organisation Non Gouvernementale : l'APHEDD-BAVEC qui, à l'instar de toute structure de micro finance, dispose d'une organisation ayant principalement pour objet de collecter l'épargne de ses membres et de leur octroyer des crédits. La Direction Exécutive de APHEDD est non seulement la structure faîtière, mais également l'organe de coordination, de centralisation et de compte rendu des activités des BAVEC.

Elle comprend des organes centraux et la Direction.

1-5- Les organes centraux

1-5-1- L'Assemblée Générale (AG)

L'Assemblée Générale est l'instance suprême de la BAVEC. Elle est constituée de l'ensemble des membres ou sociétaires de la structure. Elle se réunit deux (02) fois par an en session ordinaire, sur convocation du Conseil d'Administration. Toutefois, elle peut se réunir en session extraordinaire sur convocation du Conseil d'Administration ou sur demande des deux tiers (2/3) des membres dès que le besoin se fait sentir.

De plus, elle dispose de sessions à savoir une session ordinaire et une session extraordinaire qui sont convoquées par le président du Conseil d'Administration ou sur l'initiative d'au moins le quart (1/4) de ses membres. L'Assemblée Générale ordinaire se réunit une fois par an et a lieu

dans les trois (3) mois suivant la clôture de l'exercice. Par contre, l'Assemblée Générale extraordinaire se réunit pour deux (02) motifs à savoir la modification des statuts et la dissolution des BAVEC.

1-5-2- Le Conseil d'Administration (CA)

Il est l'organe de mise en œuvre des politiques et décisions prises par l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement et à la bonne gestion de la BAVEC. Le Conseil d'Administration se compose de trois (03) à cinq (05) membres élus par l'Assemblée Générale, pour un mandat de trois (03) ans. Il est chargé notamment de :

- Décider de la convocation de l'Assemblée Générale ;
- Représenter les intérêts des membres de façon objective ;
- Proposer, lorsqu'il y a lieu, la suspension des membres ;
- Nommer ou révoquer le personnel de la BAVEC.

D'une manière générale, le Conseil d'Administration assure l'orientation, la planification, l'administration le contrôle des activités de la BAVEC, ainsi que la mise en application des décisions de l'Assemblée Générale.

1-5-3- Le Comité de Crédit (CC)

Le Comité de Crédit est généralement un organe plus léger et ses membres sont désignés de préférence en Assemblée Générale et éventuellement par le Conseil d'Administration. Ainsi, il a pour rôle de mettre en application la politique de crédit et la procédure, d'instruire les dossiers de crédit, de suivre les prêts et de participer à leur recouvrement. Il évalue aussi les activités de crédit.

Le Comité de Crédit a pour responsabilité de :

- Gérer le crédit conformément aux politiques et procédures définies en matière de crédit par le Conseil d'Administration ;
- Faire le rapport de ses activités et l'état du portefeuille des crédits ;
- Proposer des solutions aux difficultés rencontrées ;
- Mettre en application la politique de crédit adoptée par l'Assemblée Générale.

Malgré ses responsabilités, le Comité de Crédit doit respecter certaines limites, c'est-à-dire qu'il ne peut pas déboursier les crédits en lieu et place du gérant, il ne peut non plus modifier

la politique de crédit sans avoir l'aval de la direction notamment pour un refus de demande de crédit.

1-5-4- Le Conseil de Surveillance (CS)

Il est l'œil de l'Assemblée Générale et veille à ce que les besoins des membres soient pleinement satisfaits. C'est l'organe chargé de la surveillance, de la régularité des opérations et du contrôle de la BAVEC. Il a pour rôle de représenter l'Assemblée Générale. Il doit :

- Procéder à des contrôles réguliers ;
- S'assurer que les opérations de la BAVEC respectent la loi, les règlements et les règles de déontologie mise en place ;
- Evaluer le niveau de satisfaction des membres ;
- Effectuer le suivi du rapport d'inspection (Conseil de Surveillance, vérificateur interne) ;
- Assumer le contrôle et la régularisation des situations de conflits d'intérêts (entre les organes, les membres et la structure) ;

Toutefois, le Conseil de Surveillance ne peut octroyer directement de crédit aux membres ni annuler les crédits octroyés, même si le dossier présente de graves insuffisances. Il doit d'abord informer le Comité de Crédit des irrégularités constatées et lui recommander d'annuler le crédit.

1-5-5- La gérance

Elle est composée du service de crédit et du guichet

➤ Le Service de Crédit

Ce service exécute la politique de crédit de la BAVEC, en veillant au respect des procédures d'octroi de crédit. Il met en œuvre les stratégies de suivi pour garantir un bon taux de respect des échéances et de remboursements et fait à la gérance, des suggestions pour le perfectionnement des conditions de crédit et procédures d'octroi et suivi des crédits. Avec la gérance, ce service veille à la bonne gestion des garanties reçues et contribue à la définition d'une politique de marketing pour la BAVEC.

➤ Le guichet

Le guichet exécute l'enregistrement quotidien des opérations, accueille les clients et répond à leurs préoccupations. D'abord, il assure un bon classement et une bonne conservation de tous les

documents de guichet. Ensuite, il appuie le gérant dans le cadre de la promotion et de la vulgarisation de la caisse et l'établissement régulier des divers états de la BAVEC. Enfin, il exécute toutes les tâches de la BAVEC que le gérant pourrait lui confier.

La BAVEC, où s'est déroulée notre stage et telle que présentée précédemment, s'occupe des produits de crédit dont l'effectivité dépend des produits d'épargnes. Ainsi, se présentent les tâches effectuées, des difficultés rencontrées et suggestions et nos observations de stage qui se sont portées sur les éléments suivants :

- La gestion de l'épargne ;
- La gestion du crédit ;
- L'organisation de l'Agence Littoral.

1-6- La Direction

La Direction comprend les départements suivants :

1-6-1- Le Département de l'exploitation

Il est une division de la Direction Exécutive et est chargé de :

- Mettre en œuvre et exécuter les programmes et projets ;
- Faire les enquêtes de terrain et les études du milieu ;
- Prendre en compte les besoins réels des communautés à la base et les transformer en programmes et projets.
- Faire le suivi évaluation des activités, tout en assurant la gestion du personnel qui relève immédiatement dudit département.

1-6-2- Le Département Administratif, Financier et Comptable (DAFC)

Il est aussi une division de la Direction Exécutive. Ses tâches sont les suivantes :

- Assister la Directrice Exécutive dans ses travaux ;
- Assurer la correspondance, les archives, les informations et la documentation.
- Assurer la gestion des ressources humaines, matérielles et financières ;
- Elaborer les budgets et les états financiers des BAVEC. Ce faisant, il assume avec l'appui des comptables, des trésoriers en chef et des assistants, la gestion des comptes

bancaires, du règlement du personnel, de l'analyse financière et de la comptabilité analytique.

II- Produits offerts et environnement

Nous avons retracé dans ce paragraphe les produits et l'environnement de l'Agence du Littoral.

2-1- Produits offerts

L'Agence du Littoral offre à sa clientèle trois (03) principaux types de produits que sont : les produits d'épargne, les produits de crédit ou prêt et l'appui conseil.

2-1-1- Les produits d'épargne

Rappelons qu'un compte d'épargne est un état comptable matérialisé par un tableau, mis à la disposition des clients par une institution de microfinance et dans lequel sont enregistrées les opérations de dépôts et de retraits de fonds des clients. Ainsi, l'Agence du Littoral met à la disposition de sa clientèle, cinq (05) produits d'épargne notamment :

- Le dépôt à vue (non rémunérateur) ;
- Le dépôt à terme (rémunéré à un taux de six pour cent l'an) ;
- La tontine volontaire ;
- La tontine obligatoire ;
- Partenariat/sociétariat.

Plus loin, dans notre état des lieux sur la gestion de l'épargne, nous étudierons le fonctionnement de chaque compte.

2-1-2- Les produits de crédit ou prêt

L'Agence du Littoral offre à ses clients deux (02) types de crédits pour satisfaire leur besoins de financement et d'exploitation : les crédits BAVEC et le microcrédit aux plus pauvres (MCP) qui le plus développé. Les crédits BAVEC sont :

- Le fonds de roulement ;
- Le crédit d'équipement ;
- Le crédit scolaire ;
- Le crédit tontine ou crédit ponctuel ;
- Le crédit de refinancement ;

2-1-3- L'appui conseil

Il consiste à informer et à sensibiliser les clients. C'est un système de communication basé sur un plan bien déterminé, avec des volets de larges informations des clients sur les produits et services disponibles au sein de APHEDD-BAVEC. Ce système permet également de sensibiliser les clients sur les bonnes pratiques afin de susciter leur éveil et leur prise de conscience face à l'approbation des produits et services pour le bien-être des deux parties.

2-2- Environnement

L'environnement d'une organisation ou entité est l'ensemble des facteurs et acteurs externes à l'organisation susceptibles d'influencer le fonctionnement de l'organisation considérée. Il est composé du microenvironnement et du macroenvironnement.

2-2-1- Le microenvironnement

Cet environnement est composé des partenaires, de la clientèle et des concurrents.

✓ Les partenaires

Il s'agit du Fonds National de la Microfinance (FNM) auquel APHEDD-FINANCE est un partenaire stratégique dans le cadre de la mise en œuvre du programme du microcrédit aux plus pauvres.

✓ Les clients

La clientèle est l'ensemble des personnes qui consomment le produit d'une entreprise. APHEDD-FINANCE dispose d'une clientèle diversifiée : petits commerçants, prestataires de services, artisans vendeurs de rue, etc. On les désigne généralement par le terme bénéficiaire et la plupart de ces bénéficiaires évoluent dans le secteur informel ou non structuré.

✓ **Les concurrents**

Le Bénin connaît une multitude d'entreprises dynamiques en matière d'institutions financières non bancaires exerçant dans le même secteur d'activité qu'APHEDD-BAVEC. Au nombre de ces institutions, nous pouvons citer : PADME, PAPME, VITAL FINANCE, ASMAB, COMUBA etc.... Il urge pour APHEDD-BAVEC d'en prendre conscience et d'en tenir compte pour élaborer des stratégies adéquates pour faire face à cette concurrence.

2-2-2- Le macro-environnement

Le macro-environnement est l'ensemble des facteurs relativement lointains des réalités de l'institution mais ayant des influences sur le fonctionnement de l'entreprise. On peut citer :

✓ **L'environnement démographique**

La population est la source de marchés de l'entreprise. Il est donc primordial pour APHEDD-BAVEC de s'intéresser aux caractéristiques de la population et de la zone géographique d'action sur laquelle elle porte ses efforts.

✓ **L'environnement économique**

Le pouvoir d'achat est l'un des éléments fondamentaux de définition d'un marché. Les responsables doivent prendre en compte les composants de ces pouvoirs d'achat : le revenu, le prix, l'épargne et le crédit.

APHEDD-BAVEC, comme toute autre organisation, est sensible aux décisions de politique économique de son environnement. Notons que l'économie béninoise connaît une expansion en matière d'activité économique grâce l'esprit de créativité des agents économiques.

✓ **L'environnement politico-légal**

Les réglementations des marchés et les politiques d'encadrement sont à prendre en compte lors de la définition d'une politique commerciale. APHEDD-BAVEC, comme toute institution de microfinance de la sous-région, est aussi régit par la loi 97-027 du 08 Aout 1997 portant réglementation des institutions de la BCEAO.

SECTION II : Déroulement de stage à l'agence du Littoral

Cette section est consacrée au déroulement de notre stage à l'Agence du Littoral.

I- Travaux effectués, les difficultés rencontrées et suggestions à l'Agence du Littoral

Dans ce paragraphe nous avons exposé les travaux effectués, les difficultés rencontrées et nos suggestions à l'Agence du Littoral.

1-1 : Travaux effectués

Pendant nos trois (03) mois de stage à l'Agence du Littoral, dans de divers départements nous avons eu à effectuer de diverses tâches comme :

1-1-1- Au service des opérations

- Saisie en Excel et surtout dans Perfecto, des opérations de crédit (listes des bénéficiaires, points des émargements des bénéficiaires, points des impayés et autres)
- Etude et dépouillement des listes de mise en place de crédit et des dossiers des demandes de tontines volontaires
- Et autres tâches comme l'élaboration des procès-verbaux et des rapports d'activités.

1-1-2- A la caisse

Au niveau de la caisse, nous avons aidé la caissière dans l'exécution des tâches ci-après :

- Remplissage des reçus d'espèces/ versement des chargés de crédit ;
- Vérification des feuilles de billettage et de l'espèce amenée par les chargés de prêt ;
- Ranger les feuilles de billettage apportées par les chargés de prêt ;
- Enregistrement des opérations de versement et de retrait.

1-1-3- Avec les chargés de crédit

Au cours de notre stage, nous avons accompagné les chargés de crédit sur le terrain pour le montage des dossiers, la mise en place du crédit et le recouvrement. Les différentes tâches effectuées sont retracées à travers un chronogramme bien déterminé comme consigné dans le tableau ci-dessous.

Tableau n°1 : CHRONOGRAMME DES ACTIVITES

PERIODE	Mars				Avril				Mai			
	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4
Travaux effectués												
Présentation du personnel d'APHEDD-FINANCE	■											
Prise de contact avec les activités du terrain.		■										
Phase exploratoire et Recherche documentaire. Sensibilisation et montage de dossier aux bénéficiaires.			■	■	■							
Choix du sujet d'étude et rédaction du protocole de recherche. Montage de dossier aux bénéficiaires. Enquête à base de questionnaire.						■						
Mise en place pour la nouvelle génération du PMCPP. Enquête à base des questionnaires							■					
Phase de traitement et d'analyse des données								■	■			
Phase de rédaction du mémoire										■	■	■

Source : Nos propres analyses

1-2 Les difficultés rencontrées

Nous pouvons noter comme difficultés rencontrées :

- Insuffisance de détecteur de faux billet ;
- Réticence de certains agents et bénéficiaires à fournir des informations
- Non disponibilité des bénéficiaires.

II- Présentation et description du Programme MCPP

Le MCPP est le premier programme initié dans le cadre des activités du FNM. Les raisons qui fondent la conception de ce Programme sont :

- Parmi les pauvres et même les plus pauvres, il existe de potentiels entrepreneurs capables de développer des activités génératrices de revenus et d'améliorer leurs conditions de vie lorsque l'occasion d'accéder aux opportunités requises leur est offerte. Malheureusement, le fait que dans la pratique, les structures financières ne s'intéressent qu'aux individus qui ont des activités déjà existantes, et dépassant le simple cas d'activités génératrices de revenus, excluent ces potentiels micro entrepreneurs de l'accès au crédit ;

- L'expérience a montré que plus les IMF connaissent la croissance, moins elles s'intéressent aux couches de la population les plus démunies qui pourtant constituent historiquement leur raison d'être. Ce fait se justifie par le souci légitime des IMF de ne pas engager leurs ressources sur des segments de marchés à risque et de ne focaliser leur attention que sur les segments de marché qui leur assurent la rentabilité financière.

Le MCPP a été conçu pour être une réponse à ces préoccupations avec pour motif la maximisation des « bénéfices sociaux » et la minimisation des distorsions ou erreurs de Ciblage. Le MCPP vise d'une part, à donner le pouvoir économique à ceux qui sont potentiellement actifs mais qui ne le sont pas encore en réalité, et d'autre part, à les conduire vers les segments supérieurs tout en leur permettant de s'autonomiser progressivement et d'améliorer leurs conditions de vie.

➤ **Objectif du programme**

☞ **Objectif général :**

Rendre économiquement actives, à travers la mise en place de crédit et de divers services d'accompagnement, les populations les plus pauvres.

☞ **Objectifs spécifiques**

- ✓ Fournir à ces populations, des services d'encadrement susceptibles de développer en elles une capacité de gestion d'activités génératrices de revenus ;
- ✓ Mettre à la disposition de celle-ci du micro crédit destiné au développement d'activité génératrice de revenus.

Il convient de préciser que le MCPP répond à d'une des recommandations de la semaine nationale de la micro finance, à savoir l'élaboration par le gouvernement d'un programme spécial pour les plus pauvres.

➤ **La zone d'intervention du programme**

Tout le territoire du Bénin et spécifiquement les zones endémiques de pauvreté.

Les conditions générales d'accès au programme

☞ **Les populations cibles du programme**

Ce sont les plus pauvres c'est-à-dire ceux qui ont un besoin de financement d'au plus trente mille (30 000) franc CFA pour démarrer des activités génératrices de revenus. Il s'agira de les organiser en :

- ✓ groupes solidaires de trois (3) à cinq (5) personnes ;
- ✓ groupements solidaires de cinq (5) à quinze (15) personnes.

☞ **Les produits financiers et non financiers du programme**

- ✓ La formation (principe mutualistes, gestion des AGR, notions comptables de base et principe du crédit) :
- ✓ Le micro crédit ;
- ✓ L'épargne (2 formes : volontaire et/ou constituée sur une partie du montant des intérêts)

☞ Le montant du crédit

Le montant du crédit est plafonné à :

- 30 000 CFA à la première phase du programme ;
- 50 000 CFA à la deuxième phase du programme.

☞ Taux d'intérêt

Le taux d'intérêt sensiblement bonifié est de :

- ✓ A la première phase du programme : 5% l'an dont un maximum de 3%, servant d'épargne stratégique ;
- ✓ A la deuxième phase du programme : 8% l'an dont un maximum de 5%, servant d'épargne stratégique.

A la troisième phase du programme, les bénéficiaires des services du programme seront soumis aux conditions des partenaires stratégiques. Les autres frais s'élèvent à 1000 FCFA (frais d'adhésion, de formation de dossier).

☞ Garanties

Groupes ou groupements solidaires.

☞ Durée de remboursement du crédit et différé

Six (6) mois renouvelable avec franchise d'un (1) mois

☞ L'agence d'exécution du programme

L'agence d'exécution du programme est le FNM créé par décret n°2006-301 du 27 juin 2006. Il démarre avec un effort initial de six (06) milliard de francs CFA et est ouvert aux ressources des partenaires privés et de la communauté internationale.

☞ Les partenaires stratégiques du programme

Les partenaires stratégiques du programme sont les institutions financières implantées au Bénin (IFM ou banque) et ayant reçu l'autorisation d'exercice ;

Une catégorisation desdits partenaires stratégiques sera faite en fonction de la taille afin de susciter la compétition à armes égales en leur sein et de diviser le risque programme. L'éligibilité au programme se fera sur la base des critères de sélection ci-après :

- ✓ Les indicateurs de performance ;
- ✓ Les zones d'intervention ;
- ✓ La pertinence des approches opérationnelles proposées.

Une convention sera signée et fixera les droits et obligations de chaque partie et les faits de gestion du partenaire stratégique.

☞ La durée du programme

Durée illimitée mais, mutation possible pour satisfaire au mieux les attentes des populations cibles.

III- Observations et inventaire des atouts et des faiblesses à l'Agence du Littoral

Dans ce paragraphe nous avons exposé nos observations et l'inventaire des atouts et faiblesses de l'Agence du Littoral.

3-1-Observations à l'Agence du Littoral

3-1-1-Etat des lieux sur la gestion du MCPP

L'efficacité de la gestion du crédit a pour corollaire une bonne politique de crédit. Dans sa politique de crédit, l'APHEDD – BAVEC définit deux (2) types de crédit, les crédits BAVEC et le microcrédit aux plus pauvres(MCPP). Durant notre séjour à l'Agence du Littoral, nos observations de stage se sont accentuées sur le MCPP qui est le crédit le plus pratiqué.

Rappelons au préalable que le Micro Crédit aux Plus Pauvres (MCPP) est un programme mis en œuvre par le Fonds National de la Micro finance (FNM). Il vise de façon spécifique à fournir aux populations plus pauvres, des services d'encadrement susceptibles de développer en elles une capacité de gestion d'Activités Génératrices de Revenus (AGR) et à mettre à leur disposition du microcrédit. La stratégie globale du FNM repose sur le partenariat et la recherche de synergie

d'actions. Ce partenariat développé avec l'APHEDD s'inscrit dans une démarche de faire-faire et vise le professionnalisme.

Le **MCPP** est composé de deux (2) phases qui comprennent à leur tour deux (2) cycles de six (6) mois chacun. Ce qui traduit les appellations : premier crédit, deuxième crédit, troisième crédit et quatrième crédit du MCPP.

L'identification, la formation, la mise en place du microcrédit, le suivi et le remboursement, relèvent des attributions de l'APHEDD – BAVEC engagée, dans la mise en œuvre du programme et est pécuniairement responsable des lignes de crédits mises à sa disposition par le FNM.

Nous ferons part dans notre état des lieux des différentes étapes relatives à l'octroi du MCPP tout en mettant en exergue le partenariat entre le FNM et l'APHEDD – BAVEC ainsi que les forces et faiblesses qui en découlent. Il s'agit des étapes suivantes :

- L'octroi du MCPP ;
- Le suivi des crédits débloqués ;
- Le remboursement des crédits.

3-1-2-Aperçu sur l'octroi du MCPP

Le processus d'octroi de crédit est la combinaison des éléments (consignes d'exécution des tâches, de méthodes d'organisation, de contrôle, d'autorisation, d'approbation, de règles, de moyens d'enregistrement et de traitement des opérations et des documents) à respecter pour une bonne gestion et une bonne étude des opérations.

Le processus d'octroi du MCPP à l'agence Littoral comprend la formation et la mise en place du crédit. Saluons ici ce processus qui témoigne de **l'existence d'une procédure d'octroi de crédit**.

3-1-2-1- Constat sur la formation

Les populations-cibles du programme sont celles qui ont un besoin de financement d'au plus trente mille (30000) FCFA pour démarrer une activité génératrice de revenus. Ainsi, l'identification de ces populations est nécessaire et préalable à la formation.

La formation est un système de communication basé sur un plan bien déterminé, avec des volets de larges informations aux clients sur les opportunités et les conditions relatives à l'accès au MCPP. C'est au cours de la formation que le chargé de prêt expose les forces et faiblesses des diverses AGR, la gestion et ses outils ainsi que les contraintes liées aux crédits.

Nous pouvons constater que ces populations arrivent, à la fin de la formation, à faire le résumé de tout ce qui a été dit et aussi à poser des questions pertinentes pour plus de compréhension. Ceci n'est qu'une manifestation **de la portée de la formation sur le MCPP**.

3-1-2-2- Constat sur la mise en place du MCPP

La mise en place du MCPP à l'Agence du Littoral suit une procédure qui comprend plusieurs étapes. Il s'agit de :

- Montage des dossiers ;
- Analyse des dossiers ;
- Planification des mises en place ;
- Appel de fonds ;
- Déblocage du crédit.

- ***Point sur le montage des dossiers***

Une fois la formation effectuée, les populations se retrouvent entre elles pour constituer, par affinité, de petits groupes appelés « Groupes Solidaires » (GS). Ces groupes solidaires doivent comprendre 5 à 15 membres. Au sein d'un GS les membres doivent aussi se connaître mutuellement afin d'éviter les impayés.

Pour que la demande de crédit soit recevable, tout demandeur de crédit devrait pouvoir suivre les séances préalables de sensibilisation et de formation.

Le dossier de crédit est composé de différentes pièces qui sont :

- Les fiches de demande individuelle ;
- La fiche de demande collective ;
- La fiche d'engagement de cautionnement ;
- Les fiches d'identification individuelle avec les photos ;
- La fiche d'identification du groupement avec le procès-verbal de désignation des responsables du GS ;
- Les attestations de résidence ou la copie des cartes d'identité des membres.

Le montage des dossiers se fait simultanément avec l'entrevue. L'entrevue permet de renseigner toutes les fiches des dossiers de crédit et d'avoir une meilleure connaissance des membres sollicitant le crédit. Cependant il faut souligner qu'à ce niveau, les informations sur les membres sollicitant le crédit sont peu fiables.

A la fin de l'entrevue, l'agent de crédit informe le client des frais de gestion à payer dont ils doivent s'acquitter. Ces frais d'accès sont de mille (1000) FCFA, payables une seule fois par les bénéficiaires. Ces frais se répartissent comme suit :

- Frais d'adhésion : 500 FCFA ;
- Frais de formation : 300 FCFA ;
- Frais de dossier : 200 FCFA.

Remarquons qu'APHEDD- BAVEC pratique des frais accessibles aux bénéficiaires.

La demande de crédit n'est considérée comme étant exprimée que lorsque les bénéficiaires concernés ont rempli toutes les formalités précitées et lorsque les dossiers sont entièrement montés.

- ***Point sur l'analyse des dossiers***

C'est la phase décisive du processus de mise en place du crédit. Les demandes sont étudiées et approuvées, en premier ressort, par les agents de crédits qui font l'analyse technique et financière des dossiers, et, en dernier ressort par le comité de crédit qui délibère valablement.

3-1-2-3- Constat sur l'analyse technique et financière des dossiers

L'analyse technique du dossier s'effectue par des techniciens et se fait à partir des supports collectés lors de la phase de montage du dossier. Il s'agit d'une analyse financière qui permettra à l'agent de crédit de vérifier l'adéquation montant de crédit sollicité et le besoin de financement de l'activité, la capacité de remboursement, la capacité de l'emprunteur à respecter les échéances et l'émission de l'avis technique.

Il s'agit de s'assurer que le financement est réel et que le montant de crédit sollicité est suffisant pour le couvrir. Car un financement inférieur au besoin réel présente des risques si l'emprunteur n'a pas d'autres sources de financement immédiat. Et ceci compromet sérieusement le respect des échéances de remboursement. De même, une surévaluation du financement entraîne un gaspillage des ressources obtenues et des risques de non remboursement.

Mais force est de constater que tout ceci n'est pas pour autant respecté et que la plupart des membres des GS prennent le plafond du crédit demandé qui s'élève à 30000 pour le 1^{er} crédit ce qui génère **un faible recouvrement des créances en impayé.**

3-1-2-4- Constat sur l'analyse des demandes de crédit par le Comité de Crédit

Le Comité de Crédit est un organe statutaire composé de membres élus à l'AG de la caisse. Le CC est sollicité pour la décision d'octroi du crédit. Il se réunit selon un planning préalablement défini. Il peut, des fois, se réunir au besoin à la demande de la majorité de ses membres. Il faut souligner que les performances de l'institution dépendent également de la célérité dans l'analyse des dossiers de demandes de crédit.

Dans le cas du MCPP, vu sa spécificité, l'APHEDD met en place une politique de décision particulière. Le cas échéant, le président du Comité de Crédit (CC) réceptionne tous les dossiers qui lui sont transmis, et convoque le CC pour une réunion. Les membres du CC doivent se faire assister par le responsable de l'institution et l'agent de terrain. Ces derniers n'ont pas voix délibérative.

Les membres du CC :

- Procèdent à l'analyse de toutes les demandes ;
- Vérifient les pièces qui constituent le dossier et la réalité de leur formalisation ;
- Délibèrent sur chaque dossier de crédit ;
- Consignent les observations dans le registre de délibération du CC ;
- Transmettent tous les dossiers reçus et le registre de délibération des crédits au responsable de l'institution.

En dépit de tout ce qui précède, nous avons constaté que les membres du Comité de Crédit ne sont pas en permanence dans la structure, ce qui fait que nous assistons à un nombre important de dossiers en instance. Ce constat traduit **la non planification du temps de travail par les agents de BAVEC.**

- ***Point sur la planification des mises en place***

Lorsque le Comité de Crédit finit l'étude et délibère sur les dossiers qui lui sont présentés, les agents de la planification s'organisent pour rendre effectif le décaissement du prêt le plus tôt possible, en tenant compte des objectifs globaux planifiés par le Fonds National de la Microfinance. La mise à disposition des fonds aux bénéficiaires passe par la préparation et la signature des contrats et des pièces internes de décaissement des espèces qui seront remis individuellement aux membres des GS le jour du placement effectif.

- ***Point sur l'appel de fonds***

Après la planification des mises en place, l'APHEDD – BAVEC est tenue d'adresser un appel de fonds, 72 heures à l'avance de la date de déboursement des fonds, au FNM. Cet appel est assorti de la planification des mises en place au profit des bénéficiaires. Une fois l'appel de fonds reçu au Secrétariat du FNM, il est envoyé au DG qui l'affecte simultanément aux directions compétentes (Directions des Opérations et Financières) respectivement pour traitement et exploitation.

La Direction des Opérations, après traitement, initie un avis motivé au Directeur Général, obligatoirement revêtu du double visa du Directeur des Opérations et du Directeur Financier pour décision à prendre.

- **En cas d'avis favorable**

Il s'en suit l'établissement d'un chèque par l'Agent Comptable revêtu de sa signature et de celle du DG et l'établissement de l'échéancier de remboursement (par la Direction des Opérations) dont une copie dûment signée par le partenaire ou son représentant au retrait du chèque, est obligatoirement envoyée à la Direction Financière.

La notification du décaissement, le chèque et l'échéancier de remboursement signés, sont remis par l'Agent Comptable, au partenaire au retrait du chèque dans les locaux du FNM.

- **En cas d'avis non favorable**

Les raisons sont évoquées et un avis motivé est envoyé à l'APHEDD – BAVEC par la Direction Générale du FNM.

Il nous a été donné de constater que parfois, la planification des mises en place n'est pas respectée, ce qui inhibe le déroulement normal de la procédure d'octroi du MCPP. On note ainsi **le non-respect de la planification des tâches de mise en place.**

- ***Point sur le déblocage du crédit***

La mise en place du crédit est effectuée par le responsable qui exécute scrupuleusement la décision du Comité de Crédit consigné dans le registre de délibération de crédit.

Lorsque le CC finit son étude et délibère sur les dossiers, les agents techniques s'organisent pour rendre effectif le déboursement du prêt le plus tôt possible en respectant les termes de la convention signée avec le FNM. Nous avons donc constaté à ce niveau **un déblocage effectif des crédits.**

3-1-3- Aperçu sur le suivi des crédits débloqués

Un suivi efficace de crédit réduit les retards et les créances douteuses. Le suivi de remboursement des crédits décaissés est une fonction très importante qui incombe à l'agent de crédit. A cette étape, l'agent de crédit vérifie et s'assure que l'emprunteur respecte normalement les conditions contractuelles liées au crédit. Dans ce cadre, il doit faire des visites inopinées aux groupements, sachant que les heures de rassemblement de ceux-ci sont consignées dans leur dossier.

Il doit s'assurer de l'utilisation rationnelle du crédit afin d'éviter les détournements d'objet. Il vérifie que le crédit accordé aux membres est réellement utilisé pour l'objet déclaré lors de la constitution du dossier. Si l'agent de crédit constate ces cas de détournement d'objet lors des visites de suivi, il le signale au gérant pour dispositions urgentes à prendre.

Il convient de préciser que l'agent de crédit doit faire un suivi au bureau et un suivi sur le terrain pour que l'activité de suivi soit complète. Cependant, tous les crédits débloqués ne sont pas convenablement suivis par les agents de crédit qui ne font que des suivis de bureau. Il y a donc **une absence de suivi réel des bénéficiaires sur le terrain après l'octroi du crédit.**

3-1-4- Aperçu sur le remboursement des crédits

Le remboursement des crédits est la restitution à l'échéance du capital prêté en plus des intérêts dus. Il peut se faire par anticipation et / ou par tranche.

Il y a remboursement par anticipation lorsque l'emprunteur effectue un remboursement avant la date convenu sur le tableau d'amortissement.

Pour ce fait les agents de crédit se rendent sur les terrains chaque jour suivant la date de chaque bénéficiaire pour la collecte des fonds. De retour du terrain, ils font le billettage. Après l'établissement du billettage, ils ramènent les billettages et fonds conformes aux montants inscrits sur les billettages à la caissière qui procède à la vérification. La caissière, à la fin de la journée, sans étudier si le montant reçu est conforme au montant attendu dans la journée pour faute d'absence à son niveau de base de données renseignant sur ce montant attendu fait le point des remboursements au Chef d'Agence qui pose sa signature sur les billettages. Mais ce n'est qu'à la fin de la semaine qu'il fait le point des remboursements de la semaine pour identifier l'écart entre le montant attendu et le montant reçu ce qui provoque l'accumulation des impayés. Ce qui traduit donc **une persistance d'un taux croissant d'impayés.**

3-2- Etat des lieux sur l'organisation du service de crédit de l'APHEDD-FINANCE

Rappelons que l'organisation est la manière dont un ensemble quelconque est constitué. Quant au fonctionnement, c'est le fait d'exercer un ensemble d'opérations qui permettent d'atteindre les objectifs d'un secteur donné d'une entreprise. Le service crédit de l'APHEDD-FINANCE est géré par des agents de crédit embauchés par la structure elle-même. Cet état des lieux sur l'organisation de ce service constituera une révélation des faits constatés.

Ce service regorge d'un nombre insuffisant de matériels informatiques pour une gestion efficace et efficiente des opérations. Il y a donc **absence d'outils informatiques aux agents de crédits**.

Il faudrait relever que la sauvegarde des données est inexistante car celles-ci sont stockées dans des armoires et, ainsi, abandonnées aux insectes et souris. Tout ceci n'est que la manifestation **d'une absence de base de données donnant des informations sur les bénéficiaires des crédits de FINANCE**.

De même, le service crédit de l'APHEDD-FINANCE ne dispose que de deux guichets pour la réception des remboursements, ceci entraîne de longues files d'attente lors des remboursements. Nous pouvons faire ressortir alors **l'utilisation de guichets insuffisants pour les remboursements**.

De plus le peu de guichets qui existe, ne sont pas aérés et n'offrent pas des conditions optimales de travail. Nous notons donc **l'absence des conditions optimales de travail**.

Outre les communications et présentations que la Directrice Exécutive expose aux agents de crédits, ces derniers ne jouissent pas de formation complète digne du nom pour actualiser leurs méthodes et pour approfondir leurs connaissances en micro finance. Ce qui témoigne d'une **formation insuffisante des agents de crédit**.

3-2-1-Inventaire des éléments de l'état des lieux à l'Agence du Littoral

Lors de la restitution des observations de stage, nous avons constaté six atouts et six problèmes qu'il convient de lister.

3-2-1-1- Inventaire des atouts (forces et opportunités)

Les atouts ressortissant de l'état des lieux sont :

- L'existence d'une procédure d'octroi de crédit.
- La portée de la formation sur le MCPP.

- APHEDD pratique des frais accessibles aux bénéficiaires.
- APHEDD possède une gamme variée de produits de crédit.
- Bonne organisation de travail.
- Bonne ambiance de travail entre les agents et leur chef hiérarchique.

3-2-1-2- Inventaire des problèmes (faiblesses et menaces)

- Une absence de suivi réel des bénéficiaires sur le terrain après l'octroi du crédit.
- Un niveau élevé des impayés ;
- Absence d'outils informatique aux agents de crédits ;
- La non fiabilité de l'analyse technique des dossiers ;
- Inexistence d'une politique et d'un système approprié pour faire face au problème de garantie ;
- Absence de base de données donnant informations sur les bénéficiaires des crédits.

3-2-2-Regroupement des problèmes par centre d'intérêt

Il s'agira d'abord, de présenter un tableau qui va regrouper les problèmes identifiés par centres d'intérêt en vue de dégager les problématiques possibles. Ensuite, au nombre de ces problématiques, nous allons identifier celle qui fera l'objet de notre étude et enfin, procéder à la formulation du thème.

Tableau N°2 : Regroupement des problèmes spécifiques par centres d'intérêt

**EFFET DU PROGRAMME DE MICROCREDIT AUX PLUS PAUVRES SUR LES
BENEFICIAIRES : cas des bénéficiaires d'APHEDD-FINANCE**

N°	Centres d'intérêts	Problèmes spécifiques	Problèmes généraux	Problématiques
1	Conditions de travail	-Absence d'outils informatique aux agents de crédits. -Absence de base de données donnant les informations sur les bénéficiaires des crédits	Conditions non optimales de travail	Problématique lié aux conditions optimales de travail à APHEDD-BAVEC
2	Gestion des risques de crédits à APHEDD-BAVEC	- Inexistence d'une politique de garantie et d'un système approprié pour faire face au problème des impayés -Un niveau élevé des impayés -Une absence de suivi réel des bénéficiaires sur le terrain après l'octroi du crédit. - La non fiabilité de l'analyse technique des dossiers	Gestion non efficace des Risques de crédits à APHEDD-BAVEC	Problématique de gestion efficace des risques de crédit à APHEDD-BAVEC

Source : Synthèse des éléments de l'état des lieux.

3-3- Problématique du choix du sujet

Une analyse des différents problèmes identifiés au cours de notre état des lieux, laisse comprendre que tous les centres d'intérêts représentent des problématiques dont la résolution est nécessaire pour l'accomplissement des objectifs qu'APHEDD-FINANCE s'est lui-même assignée. Dans le cadre de la réalisation de notre étude, nous nous proposons de focaliser notre attention sur les problèmes qui se révèlent être les plus préoccupants.

***EFFET DU PROGRAMME DE MICROCREDIT AUX PLUS PAUVRES SUR LES
BENEFICIAIRES : cas des bénéficiaires d'APHEDD-FINANCE***

Quelles activités l'institution mène-t-elle pour accomplir sa mission sociale ?



Les systèmes sont-ils conçus et mis en place de manière à atteindre ces objectifs ?

➤ **RÉSULTATS**

L'institution à travers le PMCPP sert-elle les pauvres et les très pauvres ?



Ses produits sont-ils conçus pour répondre à leurs besoins ?

➤ **EFFETS**

La situation sociale et économique des clients s'est-elle améliorée ?



Ces améliorations peuvent-elles être attribuées aux activités de l'institution ?

Au terme de la première génération du PMCPP exécuté par APHEDD-FINANCE, il importe beaucoup de faire un bilan sur la performance sociale et économique dudit programme sur ces bénéficiaires.

CHAPITRE II : CADRE THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE DE L'ETUDE

Il sera question dans ce chapitre de présenter notre problématique d'étude, le point des connaissances sur le thème d'étude et la méthodologie adoptée dans notre recherche.

SECTION 1 : Problématique, objectifs et hypothèses de l'étude

A travers cette section, nous allons énumérer les différents problèmes avant de poser les objectifs et énoncer les hypothèses relatives à ceux-ci.

I- Problématique

Malgré tous les efforts fournis pour lutter contre la pauvreté, celle-ci progresse considérablement dans de nombreux pays, en particulier en Afrique.

Plusieurs objectifs sont fixés pour réduire la pauvreté. A cet effet les Etats africains ont eu recours au financement des micro-entreprises en apportant une aide aux populations à la base. D'où l'émergence des Institutions de Microfinance (IMF) qui se proposent de financer les populations et les couches rurales défavorisées, sans garantie financière et qui sont donc exclues du système bancaire classique.

A l'instar des autres pays de l'Afrique, les gouvernants béninois ont entrepris depuis 2006, une vaste réforme du secteur financier en s'appuyant plus sur le financement des petites et moyennes entreprises. Cette dernière a permis d'assister à une floraison d'institution financière de proximité plus ou moins regroupées sous le terme du Système Financier Décentralisé (SFD). Elle apporte une aide financière à la population vulnérable pour l'amélioration de leur état de pauvreté. Les premières actions du gouvernement ont consisté à

**EFFET DU PROGRAMME DE MICROCREDIT AUX PLUS PAUVRES SUR LES
BENEFICIAIRES : cas des bénéficiaires d'APHEDD-FINANCE**

la mise en place du Programme de Microcrédit aux Plus Pauvres (PMCPP) dont la mise en œuvre est assurée par le Fond National de la Microfinance (FNM). Depuis son lancement en

février 2007, le Programme de Microcrédit aux Plus Pauvres (PMCPP) bénéficie d'un engouement très remarquable de la part des populations cibles. En témoigne les statistiques encourageantes publiées par le cabinet PLURI-EXPERTISES (PLURIEX) en mai 2011 dans son rapport d'évaluation globale du programme. Selon ce rapport, le PMCPP représente 80% des activités du FNM, soit 40 milliards sur environ 50 milliards de ressources placées au profit des bénéficiaires tous produits confondus.

Les résultats de l'enquête réalisée auprès d'un échantillon des bénéficiaires ont aussi révélé que le PMCPP contribue à :

- l'amélioration des revenus de la population cible, ce qui est un facteur de réduction de l'extrême pauvreté et de la faim, objectif 1 de l'OMD (85% des personnes interrogées affirment avoir vu leur revenu s'améliorer) ;
- l'amélioration de la scolarisation des enfants, objectif 2 de l'OMD (55% des bénéficiaires interrogés reconnaissent que le PMCPP a favorisé la scolarisation de leurs enfants) ;
- la promotion de l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes, objectif 3 de l'OMD (45% des enquêtés, ont constaté une nette amélioration sur le plan de la relation avec leur conjoint grâce aux activités de PMCPP) ;
- l'amélioration de la prise en charge sanitaire et de l'état nutritionnel ; objectifs 4, 5 et 6. (37% des bénéficiaires questionnés ont affirmé avoir un logement adéquat grâce au PMCPP et 52% ont apprécié que le PMCPP ait eu un effet positif sur leur état nutritionnel).

En conclusion, le PMCPP répond à 6 des 8 objectifs de l'OMD. On peut affirmer que le PMCPP répond à 75% des OMD.

Dans le but de mener à bien ses objectifs, le FNM s'est entouré de partenaires stratégiques répartis sur toute l'étendue du territoire national. Au nombre de ses partenaires figure APHEDD-FINANCE qui est depuis 2009 l'une des institutions de microfinance accréditée pour voler au secours de la population à travers l'octroi du MCPP. Pour y parvenir, elle s'est assignée certaines obligations telles que l'appui financier aux activités économiques des groupes vulnérables par des crédits adaptés dans un système éducatif et évolutif, l'appui à la formation et à la consolidation des activités génératrices de revenu. A cet effet, elle bénéficie des lignes de crédits auprès des institutions financières sous la supervision du FNM.

**EFFET DU PROGRAMME DE MICROCREDIT AUX PLUS PAUVRES SUR LES
BENEFICIAIRES : cas des bénéficiaires d'APHEDD-FINANCE**

Le programme se déroule en trois phases. La première phase comprend le 1^{er} et le 2^{ème} crédit d'un même montant de trente mille francs (30.000) CFA au taux semestriel de 8% remboursable en 162 jours sans différé à compter du jour de placement pour un montant de mille quatre cent (1.400) CFA par semaine. La seconde phase comprend le 3^{ème} et le 4^{ème} crédit d'un montant de cinquante mille francs (50.000) CFA au taux semestriel de 9,2% remboursable en 182 jours sans différé à compter du jour de placement pour un montant de deux mille cent francs (2.100) CFA par semaine. La troisième phase consacre le renversement des bénéficiaires dans le portefeuille des IMF. En effet, à cette étape, le bénéficiaire est supposé avoir acquis les aptitudes requises et le niveau de ses activités peuvent lui permettre de faire face aux conditions de marché. Les épargnes stratégiques instaurées au profit des bénéficiaires lors des deux premières phases visent non seulement à leur inculquer la nécessité d'épargner pour accumuler, mais aussi, à constituer une provision devant leur permettre de faire face aux conditions financières préalables aux crédits, une fois reversés dans le portefeuille classique des IMF.

Malgré le faible taux d'intérêt les IMF partenaires arrivent à assurer leur viabilité et à servir un nombre croissant de clients. Mais pour la plupart des praticiens de la micro finance et des bailleurs de fonds, il est aussi important de toucher les pauvres et les très pauvres, de fournir des services de qualité et surtout, d'améliorer le niveau de vie des clients. En d'autres termes, ce qui compte c'est à la fois la performance financière et la performance sociale, c'est-à-dire la capacité d'avoir une influence positive sur la vie des gens. Ces deux objectifs ne sont pas nécessairement contradictoires mais se complètent. Nombreux sont les bailleurs de fonds et les institutions financières qui cherchent des moyens les plus transparents afin d'assurer aussi bien la performance financière que la performance sociale.

La prise en compte de l'influence sociale s'impose peu à peu à l'ensemble des acteurs comme le véritable gage de qualité d'un secteur qui se veut socialement responsable et capable de répondre aux enjeux de la lutte contre la pauvreté. Par ailleurs, à l'heure actuelle, dans un contexte de forte croissance et de « commercialisation » du secteur de la micro finance, les bailleurs et les investissements sociaux demandent aux IMF de rendre des comptes en répondant aux questions suivantes :

- . Quelle est la population cible ?
- . Quelle est la population réellement touchée ?

. Quels sont les changements pour les bénéficiaires ?

Le programme MCPP a, sans aucun doute, des effets sur le niveau socio-économique des bénéficiaires sur plusieurs indices d'appréciation du développement humain. C'est donc pour apprécier la contribution des microcrédits à l'amélioration du bien-être des populations bénéficiaires, que nous avons choisi d'orienter nos recherches sur le thème : « **EFFETS DU PROGRAMME DE MICROCREDITS AUX PLUS PAUVRES SUR LES BENEFICIAIRES : CAS DES BENEFICIAIRES D'APHEDD-FINANCE.** »

II- Objectifs et hypothèses de l'étude

2-1- Objectifs

La présente étude se fixe pour objectif général d'analyser les effets du programme de microcrédit aux plus pauvres sur les bénéficiaires.

Pour atteindre cet objectif général, nous avons retenu les objectifs spécifiques qui se résument comme suit :

- Déterminer les effets du programme sur le revenu des bénéficiaires.
- Mesurer les effets du programme sur l'alimentation, l'accès à l'eau potable, l'instruction et la sécurité financière.

2-2- Hypothèses

Au regard des objectifs spécifiques posés, les hypothèses suivantes sont formulées :

- H1 : la mise en œuvre du programme a amélioré le revenu des bénéficiaires
- H2 : les crédits octroyés par le programme améliorent le niveau de vie sociale de ces bénéficiaires. Le niveau de vie sociale prend en compte l'accès à l'eau potable, la scolarisation des enfants, le régime alimentaire et la sécurité financière.

SECTION 2 : Revue de la littérature et méthodologie de l'étude

I- Revue de la littérature

Lorsqu'un chercheur entame un travail de recherche, il est rare et peu probable que le sujet traité n'ait jamais été abordé par quelqu'un d'autre auparavant, au moins en parti ou indirectement. Il est donc important pour le chercheur de prendre connaissance d'un minimum de travaux de référence sur le même sujet ou sur des sujets qui s'y rapportent (Abiassi et Quenum 2010). Ainsi, ce paragraphe présente la clarification des concepts clés d'une part, la présentation de quelques études antérieures avant d'énoncer la méthodologie adoptée d'autre part.

1-1- Clarification conceptuelle

Pour une meilleure compréhension du rapport, il est important de clarifier certains concepts essentiels qui ont été utilisés. Il s'agit essentiellement de :

☞ Institution de Micro Finance (IMF)

La micro finance regroupe toutes les activités qui consistent à offrir aux personnes pauvres des services financiers et non financiers de proximité adaptés à leur besoin.

Les institutions de micro finance représentent un groupe d'intermédiaires financiers en plein essor ces dernières années. Elles comprennent les institutions d'épargne et/ou de crédit créées par ou pour les populations à la base dans le but d'assurer leur autopromotion économique et sociale avec ou sans le soutien technique et/ou financier des partenaires. Elles s'inspirent de la Gramen Bank développée au Bangladesh par le Docteur Mohamed Yunus pour faciliter l'accès du crédit aux plus pauvres. Elles se distinguent essentiellement des banques et établissements financiers par l'absence de capital social. Les IMF étaient autrefois régies par la loi sur les Systèmes Financières Décentralisés (SFD) ou loi PARMEC contrairement aux banques et établissements financiers, lesquels sont régis par la loi bancaire 90-018 du 27 juillet 1990. Mais depuis le 21 mars 2012, la loi PARMEC a connu une modification, et devient la loi N° 2012-14 du 21 mars portant réglementation des SFD en république du Bénin. Les IMF sont des institutions censées offrir des services de proximité aux défavorisés des villes et zones

**EFFET DU PROGRAMME DE MICROCREDIT AUX PLUS PAUVRES SUR LES
BENEFICIAIRES : cas des bénéficiaires d'APHEDD-FINANCE**

rurales. De ce fait, elles apparaissent comme des alternatives nouvelles face à la crise des systèmes de financement officiel des années 80.

Les IMF sont constituées des :

- Organismes Non Gouvernementales(ONG)
- Institutions mutualistes ou coopératives d'épargne et de crédit dans lesquelles l'octroi de crédit est conditionné par la constitution d'une épargne ;
- Institutions non mutualistes où l'octroi de crédit est l'activité principale ;
- Projet à volet crédit dans lequel l'octroi de crédit est une activité accessoire.

Selon les praticiens, les IMF désignent un réseau d'institution qui s'apprécie par rapport à leurs structures de base et leur simplicité qualitative et quantitative. Dans cette optique, les IMF sont des institutions qui se distinguent par de petits montants de crédits par la durée de remboursement ainsi que la nature des montants mobilisés sous forme d'épargne. Elles exercent leurs activités par opposition aux procédures administratives des banques en développant une finance de proximité.

Le législateur, pour désigner la même chose, n'utilise pas les mêmes thèmes d'IMF. Il parle plutôt d'institution mutualiste ou coopérative d'épargnes ou de crédits (COOPEC). Au sens de l'Art.2 de la Loi N°2012 -14 du 21 mars portant réglementation des Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) en République du Bénin, une IMF est « ***un regroupement de personnes, doté de la personnalité morale, sans but lucratif et à capital variable, fondé sur les principes d'union, de solidarité et d'entraide mutuelle ayant principalement pour objet de collecter l'épargne de ses membres et de leur consentir des crédits.*** »

Pour les bailleurs de fonds, la terminologie est différente. Il ne parle pas d'IMF, ni les SDF, ni les COOPEC. Pour eux, la micro finance est une arme qui permet de préparer les populations à faibles revenu à accéder au système bancaire. Vu sous cet aspect, les bailleurs de fonds utilisent le terme de « *système intermédiaire* » pour bien spécifier le fait qu'il se situe entre un système bancaire classique traditionnellement structuré et la finance formelle.

Du point de vu des gouvernements, le micro crédit aux plus pauvres est un programme proposant un pack de trois produits allant de la formation à l'épargne en passant par le crédit afin de réduire la pauvreté. Face au cercle vicieux de la pauvreté, ce système de pack se résume

au regard de ces composantes à la mise en place d'une simple activité génératrice de revenus. A travers ce programme, les bénéficiaires suivent une formation (le plus souvent par les sociologues) pour conduire leurs activités après quoi ils obtiennent un financement.

☞ **Crédit**

Etymologiquement, le mot crédit vient du latin « credere » qui signifie croire, avoir confiance.

Angelo MISSIHOUN et **Alain GBECHI** dans leur mémoire de licence sur « *Les politiques de recouvrement de créances dans les institutions de microfinance* » à la page 25 affirme que cette définition suppose un minimum de confiance entre les différentes parties. C'est dans ce contexte que **ALBERTINI J. M.** et **SILEMA** (2002) définissent le crédit comme un acte de confiance se traduisant par un prêt en nature ou en espèce consenti en contre parti d'une promesse de remboursement dans un délai généralement convenu à l'avance.

Selon **LANCELIN** (2001), le crédit est « une entente entre le prêteur et l'emprunteur qui anticipent les résultats évalués d'une opération. Le crédit est basé sur la confiance mutuelle ». Les crédits octroyés par les IMF sont pour la plupart destinés à l'investissement. Aucune IMF béninoise n'octroie de crédit à la consommation. Les crédits sont destinés aux secteurs d'activités commerciales, agricoles et artisanales.

L'importance de ces crédits pour le développement économique n'est plus à démontrer. Sur le plan commercial, les crédits jouent un rôle capital dans la distribution des produits tant agricole que manufacturiers et dans le développement des services. Les crédits ont en général une durée comprise entre un et douze mois. Les IMF ne financent ni le moyen ni le long terme. Les crédits les plus longs sont la plupart du temps destinés à financer le secteur agricole. Il s'agit en fait de se conformer au cycle de production agricole qui dure des fois au-delà d'une année.

Du mémoire de maîtrise de **NOUKPOKINNOU Olivier** sur « *l'Evaluation de la performance sociale du programme de microfinance d'APHEDD-BAVEC* » page 7 à 8, « *Le crédit peut être défini comme étant la mise à disposition effective d'un bien ou d'un pouvoir d'achat contre la promesse de remboursement dans un certain délai, le plus souvent*

**EFFET DU PROGRAMME DE MICROCREDIT AUX PLUS PAUVRES SUR LES
BENEFICIAIRES : cas des bénéficiaires d'APHEDD-FINANCE**

avec rémunération du service rendu et du risque encouru » (BOUDINOT et FRABOT, 1978). Dans ces conditions, le crédit doit répondre à une double contrainte à savoir la viabilité de l'Institution de crédit et la rentabilité du projet pour lequel il a été accordé.

Selon la théorie de l'intermédiation financière, le crédit est considéré comme étant un produit du processus de cette intermédiation. Il permet de rendre disponible en temps opportun un surplus de liquidité ou d'augmenter le pouvoir d'achat des paysans pour leurs besoins agricoles et non agricoles (ADAMS et al, 1980)

D'après **la Banque Mondiale (1997)**, les SFD se distinguent par leurs perspectives de pérennité et la qualité des services rendus. Pour assurer leur pérennité, les SFD doivent être techniquement et financièrement autonomes d'une part, puis l'impact et la qualité des services rendus appréciables d'autre part. Dans ce contexte, *« seuls les taux d'intérêt pratiqués dans chaque SFD permettent d'améliorer le rendement, de couvrir les charges et de renforcer la capitalisation à travers les réserves et le report à nouveau »*, (BIO TCHANE).

Selon le **rapport MDR/PNUD (1995)**, *« les taux d'intérêt bonifiés rendent le capital artificiellement peu cher, favorise son gaspillage, démobilise l'épargne et n'est pas soutenable à long terme par l'Etat une fois que le contrat avec les bailleurs de fonds vient à terme »*. Il est donc important de financer le crédit avec de l'argent chaud pour accroître le sens de responsabilité des emprunteurs et améliorer le taux de remboursement des prêts. Il s'avère donc nécessaire pour les SFD de procéder à un réglage subtil entre les fonctions : Epargne et Crédit, qui constituent les activités principales du système, tout en s'assurant du remboursement des crédits par une analyse approfondie des garanties.

L'autonomie d'une institution d'épargne et de crédit passe par une mobilisation importante de l'épargne qui sert à financer le crédit. Ainsi, la confiance qu'inspire une institution financière, l'efficacité de son personnel et les orientations qui sont le reflet des compétences et de l'expérience des dirigeants, conditionnent le niveau de l'épargne collectée. Toutefois, une faiblesse de revenus entraîne une faiblesse de l'épargne. Le taux de réinvestissement est alors faible et compromet ainsi le développement économique. **ADECHOUBOU (1990)** a identifié les déterminants de l'épargne rurale à savoir :

- Le niveau du taux d'intérêt,
- Le revenu des populations,

- Les facteurs psychologiques tels que la confiance, la sécurité, la liquidité et l'environnement.

Tous ces éléments devraient contribuer à la mobilisation d'un volume important d'épargne devant stimuler l'activité de crédit. Ce qui implique d'autres formes de mobilisations des ressources financières par les autres types d'institutions de microfinance qui ne font pas de la collecte de l'épargne leur priorité.

☞ **Micro finance**

La microfinance peut être définie comme l'ensemble des services financiers (services d'épargne et services de crédit) offerts à des petits opérateurs économiques des zones rurales et du secteur informel des milieux urbains et périurbains. Ces services sont offerts par des institutions spécialisées appelées institution de microfinance ou système financier décentralisé.

La Microfinance peut être perçue comme l'offre de services financiers de proximité. Cette définition sommaire, ne rencontre pas très souvent l'assentiment de tous. D'après certains, la « Microfinance » ou « système de financement décentralisé » est un outil qui permet de préparer les populations à faibles revenus à accéder au système bancaire.

Pour **WOLFENSEN (1998)**, Président de la Banque Mondiale: « *la Microfinance représente un des outils que nous utilisons pour essayer de réduire la pauvreté* ».

Pour les spécialistes, « *la Microfinance regroupe une variété d'expériences d'épargne et/ou de crédit, diverses par la taille, le degré de structuration, la philosophie, les objectifs, les moyens techniques, financiers et humains mis en œuvre pour les populations à la base avec ou sans le soutien technique et/ou financier des partenaires extérieurs en vue d'assurer l'autopromotion économique et sociale de ces populations* » (Rapport BCEAO/BIT 1997).

Avant le développement des Institutions l'ayant actuellement en charge, les activités de Microfinance étaient liées à l'usure, qui consistait aux prêteurs locaux, à accorder de petites sommes à des taux prohibitifs. Cette activité, au lieu de stimuler le développement des micro entreprises, servait plutôt à enrichir l'usurier.

La Microfinance est une finance de proximité par opposition aux longues procédures administratives des banques commerciales. Abordant dans ce sens, **AGNIKPE (1998)** a présenté la définition des praticiens qui est celle-ci, « *la Microfinance est un outil performant au service du développement à la base. Elle constitue l'un des leviers essentiels de lutte contre*

**EFFET DU PROGRAMME DE MICROCREDIT AUX PLUS PAUVRES SUR LES
BENEFICIAIRES : cas des bénéficiaires d'APHEDD-FINANCE**

la pauvreté en augmentant les revenus, en créant des emplois et en diminuant les dépendances vis-à-vis des fournisseurs et usuriers ».

Selon Angelo MISSIHOUN et Alain GBECHI dans leur mémoire de licence sur « *Les politiques de recouvrement de créances dans les institutions de micro finance* » à la page 25, affirme que la micro finance s'inspire de la **GRAMEEN BANK** développé à Bangladesh par le docteur **Mohamed YUNUS** pour faciliter l'accès aux crédits aux pauvres. Elle peut se définir comme l'ensemble des services financiers (épargnes, crédits, assurances ; etc...) à faible montant offert aux opérateurs économiques des zones rurales et périurbaines.

Selon **Jacques ATTALI** (2007) président de la Planète Finance « *aux côtés des trois piliers du développement que sont la démocratie, l'éducation et les infrastructures, la micro finance est de plus en plus considérée comme un instrument clé de la lutte contre la pauvreté. Elle s'adresse à des personnes à faibles revenus n'ayant pas accès aux institutions financières classiques et sans activités salariales régulières* ».

D'après le site Planète Finance, La microfinance est un outil de lutte contre la pauvreté et opère principalement dans le champ économique par le développement des Activités Génératrices de Revenu (AGR).

Pour faciliter la réalisation des activités des ménages afin d'améliorer leur situation, il faut des crédits préalables. Le crédit est l'opération par laquelle un agent prête à un autre une somme en contrepartie d'une promesse de remboursement avec ou sans intérêt. **SODJAHIN** (1999) distinguera deux sortes de crédits octroyés par le système financier : « *les crédits à la production qui sont nécessaires au démarrage de projet ou en cours d'activités et les crédits à la consommation qui facilitent l'écoulement des biens et services offerts sur le marché* ».

Dans la même logique que cet auteur, **NTEGIYARMIE** (2000) de Développement Internationale Desjardins distingue deux types de crédits : le crédit productif et le crédit non productif. Pour lui, les crédits productifs sont « *des services financiers orienté vers les catégories pauvres qui investissent dans la micro entreprises* ». Tandis que les crédits non productifs sont « *destinés aux groupes marginaux qui sont davantage préoccupés pour la satisfaction des besoins de base* ». Sur les différents points de vue, ces projets économiques

qui touchent les domaines variés comme le commerce, l'agriculture, les transformations agricoles.

C'est d'ailleurs dans ce même ordre d'idée que **Dossumou** (1998) affirme que : « *le crédit est accordé seulement pour financer les activités génératrices de revenus.* »

Pour finir **DEGAN** (1998) soutiendra que : « *le crédit joue un rôle important dans la rentabilité des activités économiques* ».

☞ **Bénéficiaire**

Le bénéficiaire de micro crédit est une personne dont les revenus sont faibles et qui n'a pas accès aux institutions financières formelles faute de pouvoir remplir les conditions exigées par ces institutions (documents d'identité, garantie, dépôt minimum etc.) Il/Elle mène généralement une activité génératrice de revenus dans le cadre d'une entreprise familiale.

Dans les zones rurales, ce sont souvent de petits paysans, des personnes qui transforment à très petite échelle les produits alimentaires (épices, conserves...), des artisans ou de petits commerçants.

Dans les zones urbaines, la clientèle est plus diversifiée : petits commerçants, prestataires de services, artisans, couturière... On les dénomme généralement sous le terme de micro-entrepreneur. La plupart d'entre eux travaillent dans le secteur informel ou non structuré.

☞ **Effet**

C'est un changement escompté ou non, attribuable directement ou indirectement à une action.

☞ **Microcrédit**

Selon **AMOUSSOUGA** (2005) dans le mémoire de licence sur « **les effets du programme de microcrédit aux plus pauvres du gouvernement béninois sur la performance des CLCAM** » à la page 9, le microcrédit se définit comme un crédit de faible montant offert à ceux qui ne peuvent accéder aux crédit bancaire faute de garantie nécessaires ou parfois même d'idéologie culturelle et sociologique, d'éloignement, d'alphabétisme etc...

EFFET DU PROGRAMME DE MICROCREDIT AUX PLUS PAUVRES SUR LES BENEFICIAIRES : cas des bénéficiaires d'APHEDD-FINANCE

Il est caractérisé par la durée limitée des échéances de remboursement. La durée se situe généralement au voisinage de (18) mois au maximum, la garantie des opérations étant bien souvent non conventionnelle. Mais pour mieux l'aborder, plaçons le dans le contexte de la micro finance.

Selon **Mohamad Yunus** (2007), dans certaines circonstances, nous devons vraiment savoir de quoi nous parlons quand nous nous parlons de microcrédit. Il classe les programmes de microcrédit selon les critères clairs et cohérents en deux catégories. Les programmes de microcrédit centrés sur la pauvreté (les prêts accordés le sont sans garantie et à des taux d'intérêt bas) et les programmes de microcrédit maximisant le profit (ces programmes exigent un taux supérieur et ne peuvent donc être considérés comme centrés sur la pauvreté : ce sont plutôt des entreprises commerciales dont le principal objectif est de rapporter le profit maximal à leur actionnaires ou à d'autres investisseurs).

De façon plus générale, la microfinance se réfère à une vision du monde où « *le maximum de foyers pauvres ou assimilés peuvent avoir un accès permanent à une gamme de services financiers de grande qualité et adaptés à leurs besoins, incluant non seulement le crédit mais l'épargne, l'assurance et les transferts de fonds* ».

1-2- Synthèses des travaux antérieurs

Au sommet mondial de 2005 intitulés année internationale du micro crédit, les chefs d'Etat d'Afrique, d'Asie, d'Amérique Latine et d'Europe ont attiré l'attention sur l'accès aux services financiers dans leur déclaration devant l'assemblée, y compris ceux du Bangladesh, du Brésil, des Pays Bas, de Slovénie et de l'Ouganda. De plus déclaration écrite de M. Tarsos Papadopoulos, président de chypre, a également appelé à promouvoir la micro finance.

Un soutien particulier à la micro finance pour l'AIM est venu de son excellence **Mathieu KEREKOU**, président de la république du Bénin, qui a parlé en tant que président du bureau de coordination des Pays les Moins Développés (PMD) et a déclaré : « *2005 a été une année internationale du micro crédit afin de mettre l'accent sur l'importance cruciale de l'accès à la finance et particulièrement à la micro finance. L'accès des pauvres aux services financiers est un outil puissant de lutte contre la pauvreté. La micro finance est un élément important du secteur financier et doit être traité en tant que tel. Cela fait une énorme*

**EFFET DU PROGRAMME DE MICROCREDIT AUX PLUS PAUVRES SUR LES
BENEFICIAIRES : cas des bénéficiaires d'APHEDD-FINANCE**

différence lorsque les pauvres ont accès à un large éventail de services financiers, grâce auxquels ils peuvent investir dans les activités génératrices de revenus et répondre à leurs besoins vitaux, tel que : la santé l'éducation et l'alimentation»).

A ce sommet, la micro finance et le crédit pour le micro entreprises et les PME, y compris dans les zones rurales et particulièrement pour les femmes, ainsi que les schémas d'épargne nationale, ont été cités important pour l'amélioration de l'impact social et économique du secteur financier.

De l'autre côté, les membres du G8 apportant leur soutien au travail sur l'accès à la finance, à la micro finance et au remise de fonds ont estimé que les niveaux généraux d'accès à la finance sont extrêmement bas (moins 10% de la population adulte dans de nombreux pays possède un compte en banque) et cela agit comme un frein à la croissance et aux opportunités.

Une étude parrainée par la Banque Mondiale (BM) sur l'élaboration d'indicateurs fondamentaux d'accès à la finance qui a connu la participation des hauts représentants politiques et techniques en lien avec l'AIM (2005) a révélé que l'élargissement de l'accès à la finance présente des avantages personnels et sociaux. De nombreuses études empiriques récentes ont montré que l'épanouissement financier provoquait une croissance économique et pouvait améliorer la répartition des revenus.

Pour ce qui concerne les mémoires :

- **ADIVIGNON et AMOUSSOU (2000)** dans le mémoire « **les effets du programme de microcrédit aux plus pauvres du gouvernement béninois sur la performance des CLCAM** » (à la page 22) sur le thème « *Contribution des ONG à l'amélioration du pouvoir d'achat des ménages ruraux*» ont montré l'impact des crédits octroyés par cette structure sur le revenu des ménages. Seulement leur travail n'a pas pu prendre en compte les différentes utilisations qui sont faites de l'amélioration du revenu de ces ménages.
- **SODJAHIN et TOWANOU (1999)** dans « *Impact socio-économique des crédits CLCAM sur les ménages de la S/P de Grand Popo* », ont montré que les crédits CLCAM ont un impact positif sur le revenu et les conditions de vie socio-économiques des ménages ; mais ils n'ont pas su comparer leur situation avant le crédit à leur situation après pour en dégager l'amélioration.

- **DOSSOUMOU et OGOUN AYENI (1998)** dans « *Etudes de l'impact socio-économique du, Passef* » ont eu le mérite dans leur travail de décrire la situation socio-économique des femmes avant et après l'obtention des crédits du Passef. Contrario, ceux –ci ont fait une analyse macroéconomique.
- **THON et SAVI (2006)** dans leur recherche ont abordé le même sens d'impact mais leur cible était les ménages de la S /P de TOFFO.

Il est ici nécessaire de remarquer que tous ces efforts d'études d'impact de crédits des structures financières sont orientés dans le sens de rendre compte de l'effet des crédits desdites structures sur leur client à l'époque ou sur tout autre facteur de leur environnement. Donc ces études n'étaient pas de nature à mesurer les effets d'une action de leur environnement (ici C'est le MCPP) sur les bénéficiaires. Toutes ces limites étaient justifiées par le fait nouveau du programme de MCPP.

DATONDI et OLOUKOU (2008) tout récemment ont abordé la contribution de ce programme de MCPP à la réduction de la pauvreté. Mais ceux-ci ont juste abordé la réalité ou non de ce programme plutôt que de rendre compte de ses effets sur les institutions financières qui s'occupent de ce service.

Nous autres, dans notre travail nous mesurerons l'effet du programme de MCPP sur les bénéficiaires.

II- Méthodologie de recherche

Pour réaliser ce travail, nous avons choisi d'adopter une démarche à la fois théorique et empirique qui nous a conduits à combiner trois approches :

2-1- Choix du site et limite de l'étude

2-1-1- Justification du choix du site

Pour réaliser cette étude, nous avons retenu l'Association pour la Promotion de l'homme, la Protection de l'Environnement pour un Développement Durable – Base

Villageoise d'Épargne et de Crédit autogérée (APHEDD-BAVEC). Ce choix s'explique par plusieurs raisons :

- C'est une IMF en zone urbaine, périurbaine et rurale ;

- Elle exclut de l'étude la perception qu'ont les clients des crédits à eux accorder, ce que d'aucuns qualifient du concept de l'argent froid ou l'argent chaud. En effet, on peut être tenté d'expliquer la mauvaise performance d'une IMF par le fait que les bénéficiaires pensent que les crédits sont des dons venus de l'extérieur. Ce qui n'est pas le cas à APHEDD-BAVEC qui est une structure professionnelle du secteur de la microfinance. Toutefois, elle développe des partenariats avec certains projets de développement, non pas, sans difficultés. Elle est aussi partenaire du Fonds National de la Microfinance (FNM) dans le cadre du programme MCPP.

- Enfin, pour faire une analyse assez pointue, il fallait une institution qui tienne dans la durée (expériences plus ou moins prouvées) ayant pour principal objectif social, la réduction de la pauvreté.

2-1-2- Délimitation du champ de l'étude

Notre base de travail a été le département du Littoral, au sein d'APHEDD-FINANCE, une institution de microfinance, partenaire stratégique du FNM, sise à Casse-Auto.

2-2- Les outils de collecte de données

Les techniques de collecte d'informations utilisées pour l'atteinte des objectifs que nous nous sommes fixés dans le cadre de notre recherche sont fonction de la nature des informations recherchées à savoir :

- Outils de collecte d'informations primaires;

- Outils de collecte d'informations secondaires.

2-2-1 Techniques de collecte d'informations primaires

Les techniques sont inspirées des outils tels que les questionnaires et guide d'entretien ayant servi de bases d'enquête auprès des individus qui composent l'échantillon

**EFFET DU PROGRAMME DE MICROCREDIT AUX PLUS PAUVRES SUR LES
BENEFICIAIRES : cas des bénéficiaires d'APHEDD-FINANCE**

» **L'enquête par questionnaire**

Elle a consisté à administrer un questionnaire au personnel d'APHEDD-FINANCE. Cette enquête a permis de collecter auprès du personnel des informations sur la gestion opérationnelle du crédit, leur besoin en formation, leurs préoccupations professionnelles (promotion et changement de postes) et leurs relations avec la hiérarchie et la clientèle.

» **L'enquête par guide d'entretien**

Un guide d'entretien a été administré au personnel stratégique composé des Directeurs Techniques. Les informations recueillies sont relatives à la gestion stratégique et opérationnelle susceptibles d'améliorer la performance sociale par l'institution plus précisément les éléments de clarification des politiques et procédures de gestion de la stratégie de ciblage de l'IMF et ses résultats, de la gestion de la qualité et diversification des services ainsi que les conditions d'accès, de la gestion des informations de l'IMF avec les clients et renforcement de leur capital social, de la gestion des aspects de formation et de plan de carrières du personnel sans oublier la responsabilité sociale. Des relations de la Direction Générale avec le Conseil d'Administration (la gouvernance) et surtout de celles de la Direction Générale avec le personnel opérationnel acteurs majeurs et incontournables.

2-2-2- Outils de collecte d'informations secondaires ou recherche documentaire

Nous avons effectué les recherches documentaires dans les centres de documentation de la place et à APHEDD-FINANCE, dans le but de recueillir des informations qui présentent un intérêt pour nos travaux de recherche. Un accent particulier a été mis sur les documents de l'institution afin d'obtenir des informations relatives aux statuts, aux procédures et activités. Ainsi, à l'interne, nous nous sommes intéressés aux statistiques liées aux portefeuilles de crédits (rapports d'activités) ainsi qu'aux documents de procédures (manuel de procédures, notes de services et guides d'octroi de crédits).

Enfin, nous avons exploité des informations externes qui concernent certains ouvrages, mémoires et publications, sites internet ayant rapport avec notre thème.

**EFFET DU PROGRAMME DE MICROCREDIT AUX PLUS PAUVRES SUR LES
BENEFICIAIRES : cas des bénéficiaires d'APHEDD-FINANCE**

2-2-3- Echantillonnage

Pour l'ensemble de l'étude, nous avons procédé à des enquêtes par questionnaires sur les bénéficiaires du programme dans le département du Littoral. En effet, ces bénéficiaires sont répartis par arrondissement, regroupés, en quatre (04) zones. Le tableau ci-après présente les zones et arrondissement correspondant :

Tableau3 : Tableau d'échantillonnage

Zones	Arrondissements	Effectifs prévus	Effectifs réalisés
Zone A	1 ^e , 2 ^e , 3 ^e , 4 ^e	200	120
Zone B	5 ^e , 7 ^e	80	40
Zone C	8 ^e , 9 ^e , 10 ^e , 11 ^e	120	80
Zone D	12 ^e , 13 ^e	150	140
Total	13	550	380

CHAPITRE 3 : PRESENTATION ET ANALYSES DES RESULTATS

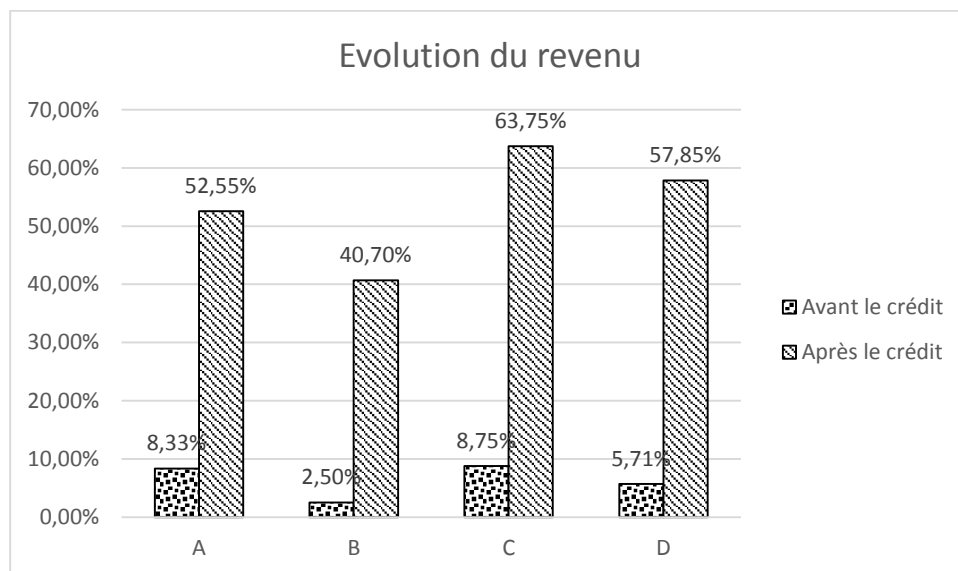
Le présent chapitre est scindé en deux sections dans lesquelles il sera question dans un premier temps de présenter les résultats afférents aux différentes hypothèses puis dans un second temps, nous passerons à leurs analyses.

SECTION 1 : Analyse de la contribution du programme au niveau du revenu des bénéficiaires.

Pour vérifier les hypothèses ci-dessus émises, nous avons collecté certaines données nécessaires dont nous présenterons les résultats dans cette section.

I- Analyse des résultats

Graphique N°1 : Evolution du revenu des bénéficiaires avant et après le crédit.



Source : Réalisé par nous-même à partir des données de nos enquêtes.

***EFFET DU PROGRAMME DE MICROCREDIT AUX PLUS PAUVRES SUR LES
BENEFICIAIRES : cas des bénéficiaires d'APHEDD-FINANCE***

Ce graphique nous révèle que le revenu des bénéficiaires a considérablement augmenté après le crédit.

Il faut noter qu'avant le crédit, les bénéficiaires éprouvaient de sérieuses difficultés à démarrer non seulement une activité génératrice de revenu faute de capital de départ, mais aussi ne disposaient d'aucune formation de base dans la gestion de leur revenu.

Ces augmentations sont dues au fait que juste après l'octroi du crédit, les bénéficiaires apprennent à scinder non seulement les bénéfices du capital, mais aussi à épargner.

Le fort taux de revenu observé dans la zone C (63,75%), est dû au fait que l'agence se situant dans cette zone, il est plus facile aux bénéficiaires d'épargner auprès de l'agent de l'institution chargé de collecter l'épargne sous forme de tontine volontaire.

II- Vérification de l'hypothèse n°1

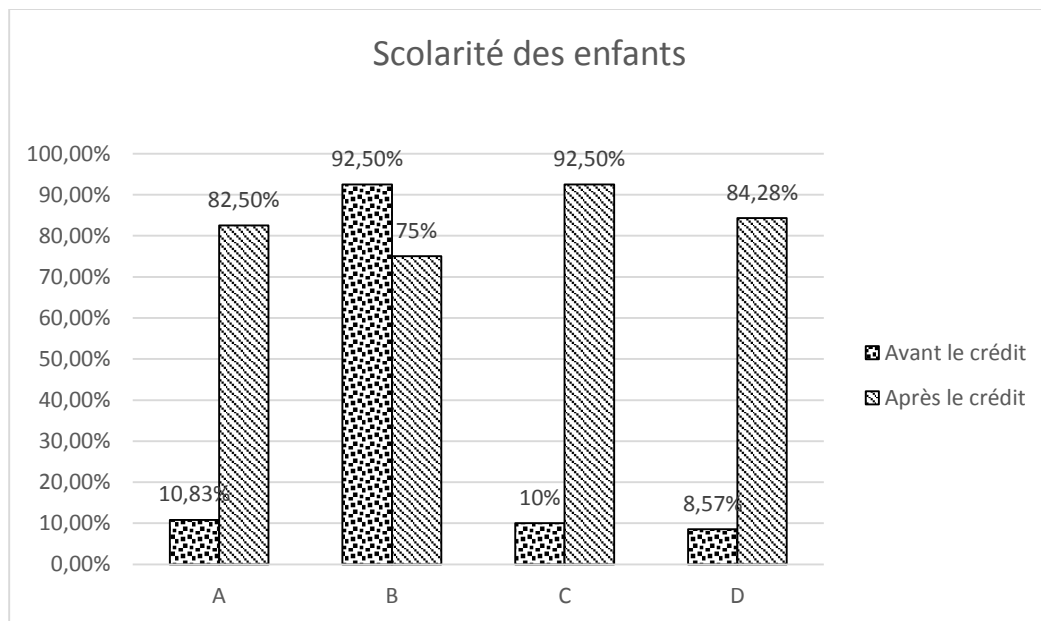
L'analyse du graphique n°1, nous fait remarquer que les bénéficiaires avant l'octroi du crédit avaient non seulement du mal à démarrer une activité génératrice de revenu, faute de capital de départ, mais aussi à la consolider pour les quelques-unes qui ont pu commencer. Mais après l'octroi du crédit, toutes les conditions étant réunies, elles démarrent une activité. Plus que le crédit, elles reçoivent une formation leur permettant de réaliser une épargne, ce qui accroît leur revenu. Ce qui se justifie par les 52,55% obtenu dans la zone A, 40,70% dans la zone B, 63,75% dans la zone C et enfin 57,85% dans la zone D.

Pour la vérification de cette hypothèse, nous avons établi une équivalence entre l'état d'avant l'octroi du crédit et celui d'après l'octroi du crédit. Ceci nous permet de déduire que notre première hypothèse est confirmée. Il s'ensuit l'élément de diagnostic ci-après : **le PMCPP agit positivement sur les revenus des bénéficiaires.**

Section 2 : Analyse de la contribution du programme au régime alimentaire, le niveau d'instruction et l'accessibilité aux ressources (eau potable)

I- Analyse des résultats

Graphique N°2 : Evolution du taux de scolarisation des enfants.



Source : réalisé par nous- même à partir des données de nos enquêtes.

Commentaire :

Le graphique sur la scolarisation des enfants montre une amélioration du taux des enfants envoyés à l'école.

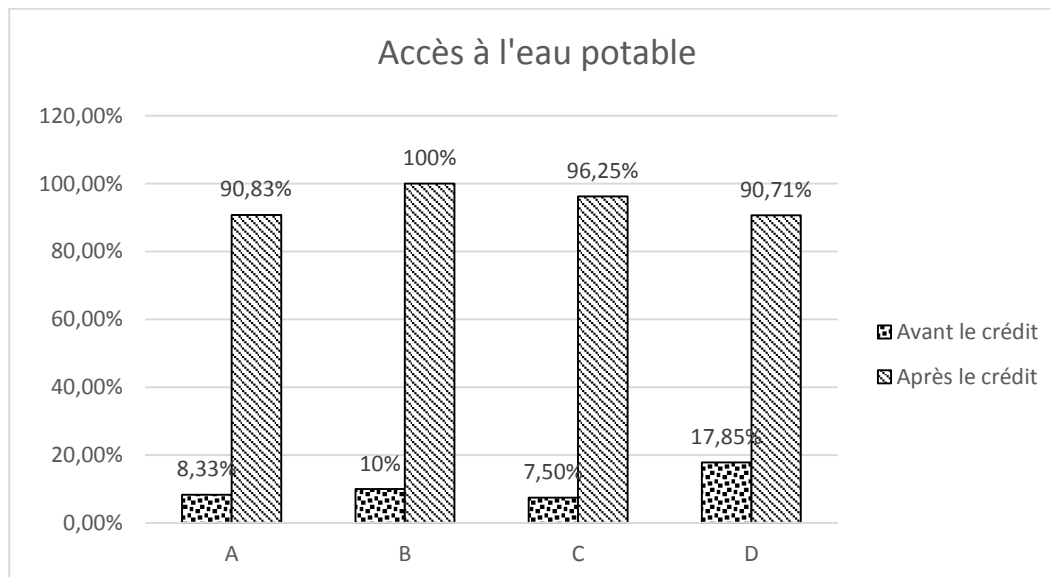
Malgré les initiatives du gouvernement béninois sur l'éducation pour tous, les réalités du terrain diffèrent.

En effet, les bénéficiaires avant l'octroi du crédit éprouvent d'énormes difficultés face à l'éducation de leurs enfants, ce qui explique le fort pourcentage observé dans les quatre zones. Cela s'explique par le fait que n'ayant aucune activité génératrice de revenu et d'aucun appui financier, elles n'arrivent pas à équiper les enfants de fournitures scolaires et autres. Mais cette situation a connu une légère amélioration.

**EFFET DU PROGRAMME DE MICROREDIT AUX PLUS PAUVRES SUR LES
BENEFICIAIRES : cas des bénéficiaires d'APHEDD-FINANCE**

Après le crédit, les bénéficiaires disposent des nécessaires pouvant assurer un tant soit peu la scolarité de leurs enfants et leur maintien dans le cursus. Cette situation n'est pas valable pour la zone B où le taux d'abandon est plus élevé (92,50%). Cela est sans doute dû au fait que les bénéficiaires de cette zone sont pour la majorité des commerçantes et des pêcheurs qui sollicitent souvent l'aide de leurs jeunes enfants. Ce sont les commerçantes de St Michel, Tokpa, Missèbo.... Et les pêcheurs de Ladji.

Graphique N°3 : Evolution de l'accessibilité à l'eau potable.



Source : Réalisé par nous- même à partir des résultats de nos enquêtes.

Le graphique sur à l'eau potable suit la même tendance que celui de la scolarisation des enfants. Etant donné que les mêmes raisons sous- tendent son évolution.

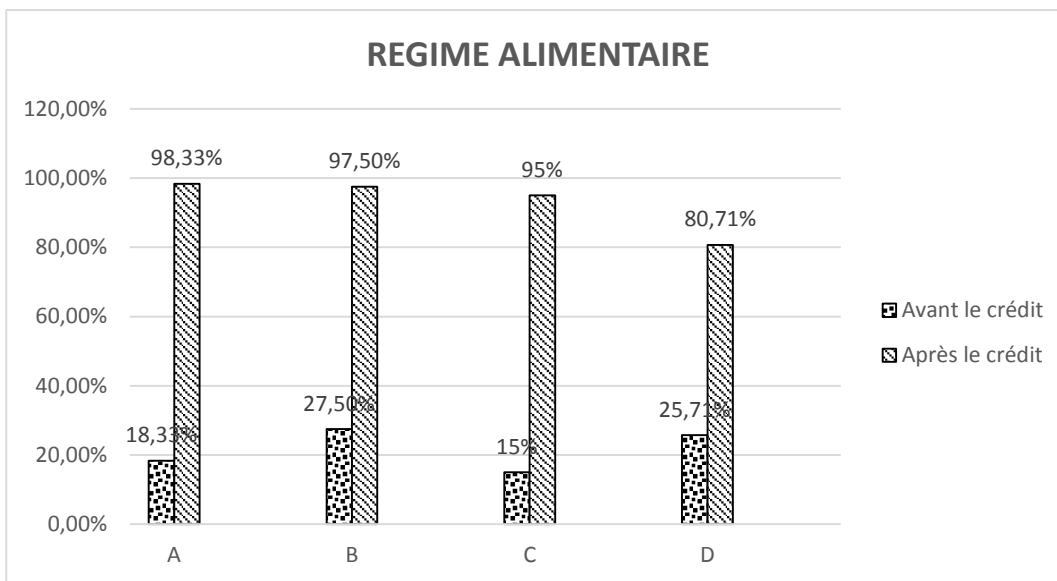
Malgré les multiples sensibilisations sur la nécessité de l'eau potable dans le quotidien, plusieurs efforts restent à fournir.

En effet, les bénéficiaires bien conscients de l'importance de l'eau potable dans la vie d'un être humain, éprouvent beaucoup de difficultés à s'approvisionner. Cette situation s'explique par le besoin absent de moyens financiers par les bénéficiaires a disposé d'un robinet à eau potable.

**EFFET DU PROGRAMME DE MICROCREDIT AUX PLUS PAUVRES SUR LES
BENEFICIAIRES : cas des bénéficiaires d'APHEDD-FINANCE**

Une fois en possession d'un minimum de moyen financier, on constate cette augmentation du pourcentage dans l'accès en eau potable parce qu'elles arrivent à payer des bassines d'eau. Ce qui se justifie par le fort pourcentage observé surtout dans la zone B (100%).

Graphique N°4 : Evolution de l'état du régime alimentaire.



Source : Réalisé par nous- même à partir des données de nos enquêtes.

Il ressort de l'analyse de ce graphique que l'état nutritionnel s'est amélioré.

Les bénéficiaires avant l'octroi du crédit ont des difficultés à s'alimenter, puisqu'elles ne disposent d'aucun pouvoir d'achat. Certains d'entre eux affirment qu'ils ne mangent qu'une fois ou peut-être pas par jour. Ceci se constate beaucoup plus dans la zone C, qui correspond aux localités de Vossa, Ladji, Ste Cécile...etc. les bénéficiaires de ces localités qui sont pour la plupart des Toffins, pratiquent plus la pêche.

Mais une fois après l'octroi du crédit, elles développent en plus de la pêche, de petit commerce, ce qui leur permet d'améliorer leur nutrition et aussi d'augmenter le régime alimentaire à deux (02) ou trois (03) fois par jour et même plus selon le besoin.

II- Vérification de l'hypothèse n°2 relatif au niveau de vie social

L'analyse des graphiques n°2,3, et n°4 présente les effets du crédit sur la vie même des bénéficiaires.

La scolarisation des enfants, un des OMD (objectif 2) qui stipule l'éducation primaire pour tous, reste encore une réalité presque inexistante en absence d'appui financier. Le graphique n°2, justifie bien cela, en montrant que c'est seulement après le crédit que nous assistons à un fort pourcentage de scolarisation à 82,50% dans la zone A, 75% dans la zone B, 92,50% dans la zone C, 84 ,28% dans la zone D. Ceci permet de dire que grâce au PMCPP, la scolarisation des enfants et leur maintien dans le cursus est effectif.

L'eau potable étant une denrée très rare, y avoir accès est très difficile surtout pour les plus pauvres. Cela est vérifié par le graphique n°3 qui montre le faible taux de bénéficiaires qui avait accès à cette eau avant le crédit. Mais après avoir bénéficié du crédit cette situation a changé et celles-ci disposant d'un pouvoir d'achat grâce à l'épargne issu du MCPP peuvent désormais avoir accès à l'eau potable. En témoigne le fort pourcentage des bénéficiaires ayant accès à l'eau potable (90,83% dans la zone A, 100% dans la zone B, 96,25% dans la zone C, et 90,71% dans la zone D). Ceci nous conduit à dire que les bénéficiaires grâce au PMCPP ont facilement accès à l'eau potable.

De la même façon que l'eau potable est capitale pour l'être humain, la nourriture n'en demeure pas moins. C'est pourquoi le besoin de se nourrir représente l'un des OMD à atteindre. Pourtant malgré tous les efforts du gouvernement les populations arrivent difficilement à s'alimenter. Mais après l'obtention du crédit l'état nutritionnel s'est beaucoup amélioré grâce à l'autosuffisance financière acquise suite à l'augmentation du revenu. C'est ainsi qu'on note 98,33% dans la zone A, 97,50% dans la zone B, 95% dans la zone C, et 80,71% dans la zone D. Ceci confirme que grâce aux PMCPP, ce besoin fondamental est assuré et l'OMD 1 tend à être atteint.

Etant donné que pour la vérification de cette hypothèse, nous avons établi une équivalence entre l'état des bénéficiaires avant l'octroi et après l'octroi du crédit, nous pouvons donc affirmer au regard de tout ce qui précède que notre deuxième hypothèse est confirmée. Il

s'ensuit l'élément de diagnostic ci-après : **les crédits octroyés par le PMCPP améliorent le niveau de vie sociale des bénéficiaires.**

III- Approches de solutions et conditions de leur mise en œuvre

Nous proposons dans cette section, d'une part, les solutions susceptibles d'améliorées beaucoup plus aussi bien le revenu que le niveau social des bénéficiaires et d'autre part leurs conditions de mise en œuvre.

3-1- Suggestions

3-1-1- Suggestions relatives à l'amélioration du revenu

Au regard des différents éléments appréciés plus haut, nous constatons que bon nombre de situations pourraient exposer les bénéficiaires au risque d'endettement et mettre en péril l'image et la crédibilité de l'institution.

Pour cela, l'institution doit essayer d'analyser les propositions formulées par les agents de crédit dans le cadre de la mise en œuvre des réformes de leur politique de crédit car ils sont en amont et en aval du processus de crédit.

L'institution doit mettre beaucoup plus l'accent sur la formation périodique de ces bénéficiaires sur la gestion de leur revenu. Elle doit éviter les mutations de ses agents d'un arrondissement à un autre car un agent de crédits est celui-là qui maîtrise le plus son portefeuille et son départ augmente les risques de non remboursement et de perte de créances très préjudiciables à l'institution. Elle doit mettre en place une politique pour mieux suivre les bénéficiaires déjà à partir de l'étape de l'élaboration des dossiers de prêt, passant par l'octroi du crédit, jusqu'au remboursement final du prêt. Elle doit organiser à l'intention des agents surtout les chargés de crédit, au moins une fois par an, des séances de formation et de recyclage sur les méthodes de traitement des dossiers et de sensibilisation.

Il est important pour APHEDD-FINANCE de renforcer son personnel de terrain afin de leur confier un nombre restreint de bénéficiaires pour leur permettre de mieux accomplir leur mission.

3-1-2- Suggestions relatives au niveau de vie sociale

Il s'agira pour de proposer aux bénéficiaires et à APHEDD-FINANCE des voies et moyens pouvant leur permettre de mettre en place une stratégie efficace pour assurer un meilleur niveau de vie sociale.

Il serait bénéfique pour APHEDD- FINANCE de mettre en place un service de proximité en ce qui concerne le suivi des bénéficiaires. Ainsi donc les agents de suivi devront établir des rapports sur l'utilisation des fonds par les bénéficiaires, après des visites évaluatrices. Ces visites doivent être inopinées et permettront à APHEDD- FINANCE de s'assurer de la bonne utilisation des crédits octroyés afin d'éviter le détournement de l'objet du crédit. De cette façon, l'institution pourra intervenir en cas de difficultés en vue de soulager ou de rappeler l'emprunteur à l'ordre.

APHEDD- FINANCE doit initier des séances de renforcement des capacités en matière de gestion des AGR, beaucoup suivre de près ces bénéficiaires.

Face à l'effectif des bénéficiaires, APHEDD- FINANCE peut limiter le nombre de bénéficiaires au sein des groupements et le nombre de groupements au niveau des arrondissements afin d'éviter la transhumance des bénéficiaires.

3-2- Conditions de mise en œuvre des suggestions

Pour une réalisation effective et pérenne des solutions proposées, il est nécessaire que certaines conditions soient respectées. La mise en œuvre des solutions proposées permettra à APHEDD- FINANCE d'accroître la satisfaction des bénéficiaires du programme et améliorant ainsi la qualité de son portefeuille de MCPP. Pour ce fait, nos recommandations iront aussi bien à l'endroit des bénéficiaires, d'APHEDD- FINANCE, du FNM qu'à l'endroit du gouvernement.

A l'endroit des bénéficiaires, il va falloir plus de rigueur, de responsabilité, et de détermination afin de jouir des privilèges.

Ainsi, APHEDD- FINANCE devra recruter et mettre en place un nombre assez important d'agents de crédits et investir dans la formation régulière et complète de ces derniers

**EFFET DU PROGRAMME DE MICROCREDIT AUX PLUS PAUVRES SUR LES
BENEFICIAIRES : cas des bénéficiaires d'APHEDD-FINANCE**

afin d'améliorer le suivi des clients en leur garantissant une bonne motivation et aussi des agents de recouvrement. Aussi, l'institution devra mettre en place une structure pour l'élaboration d'une procédure de qualité en matière d'analyse et étude de dossiers. Les interventions dans le domaine de la finance appelant à une grande rigueur dans les procédures, laquelle rigueur doit se conjuguer avec une grande ouverture d'esprit dans les orientations et les décisions. Ainsi, une insuffisance du « système de gouvernance » serait source de dysfonctionnement et nuirait en fin aux usagers. Pour les IMF, la fragilité des populations concernées leur ferait ressentir douloureusement le moindre « bug » dans le dispositif de crédit et/ou d'épargne auxquels elles ont recours.

Enfin, la mise en place de la « bonne gouvernance », qui n'est rien d'autre qu'un système clair et transparent, négocié et accepté par toutes les parties prenantes, concernant aussi bien les organisations contrôlées (les unités de terrains et les clients respectifs) que les organisations chargées de ce contrôle (les organes de supervision du secteur, les bailleurs ou financeurs, et autres), constitue en elle-même un facteur de développement.

Le Fonds National de la Microfinance quant à lui devra initier un programme d'alphabétisation des bénéficiaires afin de faciliter à ces dernières le déroulement de leurs activités génératrices de revenus et leur insertion dans un système financier plus développé. Les FNM doit donner l'opportunité aux autres IMF qui ne sont pas ses partenaires stratégiques de l'être afin de vulgariser le programme dans les zones les plus reculées du territoire et afin aussi de ne pas créer une discrimination à ces IMF.

En ce qui concerne le gouvernement, il doit mettre en place un système de renforcement et de facilitation des activités des IMF en allégeant les formalités d'obtention de titres fonciers, en utilisant les subventions, les prêts concessionnels et la fiscalité pour favoriser l'émergence et le développement des IMF.

CONCLUSION ET IMPLICATION

Les systèmes financiers décentralisés participent à la réduction de la pauvreté en favorisant le développement des activités économiques, source de création de richesses et d'emplois. Elles ont su s'imposer par leur volume d'activités, leur proximité des couches vulnérables cibles et la souplesse des conditions d'accès aux services, comme un outil adéquat de lutte contre la pauvreté. Le microcrédit contribue ainsi au financement de millions de femmes, d'hommes et de micro -entreprises. Ces initiatives participent donc à l'atteint des 75% OMD.

L'IMF doit donc s'appuyer sur des fondements qui favorisent la maîtrise des risques liés à ses activités et qui lui permettront d'atteindre non seulement une masse importante d'emprunteurs, mais également d'assurer sa viabilité.

Ne pouvant aborder efficacement tous les problèmes qui inhibent l'évolution de la microfinance au Bénin, nous avons donc axé notre étude sur l'une des plus importantes analyses qui plane sur ce secteur et en particulier sur le MCPP. La présente réflexion qui a porté sur l'analyse des effets du programme de MCPP sur les bénéficiaires, nous a permis de mieux comprendre cette réalité socio-économique.

Par ailleurs, après cette analyse nous avons proposé des solutions et formulé des recommandations tant à l'endroit des bénéficiaires, d'APHEDD- FINANCE, du FNM qu'à l'endroit du gouvernement pour leur mise en œuvre effective.

Au terme de ce travail, nous n'avons pas la prétention d'avoir touché tous les aspects de notre sujet. Nous espérons que ce document constituera une ébauche utile pour ceux qui s'intéresseront à nouveau à ce sujet.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- 1- ADIVIGNON et AMOUSSOU (2000) « les effets du programme de microcrédit aux plus pauvres du gouvernement béninois sur la performance des CLCAM »**
- 2- AGNIKPE Alain T. (1998) : La micro finance au Bénin : Etude sectorielle approfondie. PNUD, inédit (Avril 1998)**
- 3- d'ALMEIDA A. Florisse O. et MINAVOA T. Romaric Martial (2009) « Gestion optimale de l'octroi du MCPP par les partenaires stratégiques du FNM : cas de l'APHEDD-BAVEC ».**
- 4- AMOUSSOUGA F. G. (2005), Intervention au 3^{ème} Colloque BCEAO – Universités – Centres de recherche sur le thème Analyse de la viabilité du secteur de la microfinance, BCEAO, Dakar, août, vol. 2, pp. 141-143 ;**
- 5- AZOKLI R. et WAKIL A. (2007) « Microfinance au Bénin : évolution et perspectives » revue périodique juillet 2007**
- 6- CABINET PLUI-EXPERTISES, (2011) rapport final d'évaluation du PMCPP**
- 7- DOSSOUMOU et OGOUN AYENI (1998) dans « Etudes de l'impact socio- économique du, Passef »**
- 8- GADAHOU Thibaut « Analyse des risques opérationnels liés au micro crédit aux plus pauvres à APHEDD-BAVEC».**
- 9- HONLONKOU A., (2007) Le microcrédit aux plus pauvres – Entre doutes et promesses, La Nation,**
- 10- KPODOZOUNHOUE Théodore M. et Jules S. DANSOU « Analyse de la gestion des risques de crédit dans les institutions de microfinance : cas d'APHEDD-BAVEC »**
- 11- LEDJERWOOD J. (1999) « Manuel de microfinance : une perspective institutionnel et financière », document de travail de la banque mondiale, juillet 1999, Washington 208 p**
- 11- MISSIHOUN Angelo et Alain GBECHI « Les politique de recouvrement de créances dans les institutions de microfinance » 2010-2011**

**EFFET DU PROGRAMME DE MICROCREDIT AUX PLUS PAUVRES SUR LES
BENEFICIAIRES : cas des bénéficiaires d'APHEDD-FINANCE**

12- NGIRUMPATSE D. « *Analyse de l'effet des crédits octroyés par les institutions des microfinances au développement socio-économique de ses membres* » mémoire de fin de cycle I à l'université Laïque Adventiste de Kigali

13- NOUKPOKINNOU Olivier sur « *l'Evaluation de la performance sociale du programme de microfinance d'APHEDD-BAVEC* »

14- SILEM A. et ALBERTINI J.M. (1995) lexique d'économie. 5^{ème} édition Dalloz

15- SODJAHIN et TOWANOU (1999) dans « *Impact socio-économique des crédits CLCAM sur les ménages de la S/P de Grand Popo* »

WEBOGRAPHIE

www. Google. Fr

Banque Mondiale (1995): « Inventaire mondial des institutions de microfinance », www.esd.worldbank.org/html/esd/agr

Banque Mondiale (1997): « Rapport de la conférence mondiale sur le microcrédit », www.esd.worldbank.org/html/esd/agr
http://alafianetwork.org/lettre_infos/la%20gazette%20de%20octobre.pdf

<http://www.memoireonline.com>

www. Faseg.net

ANNEXES

Annexe 1 : Questionnaires adressé aux bénéficiaires.

Questionnaires adressé aux bénéficiaires du MCPP

Date..... village / quartier.....

1- Nom :..... Prénoms.....

2- Groupe socio-culturel :.....

3- Age :..... 4- Sexe.....

5- Religion.....

6- Nombres d'enfants en charge.....

7- Activités principales.....

8- Activités secondaires.....

9- Vos enfants sont-ils scolarisés ? Oui Non

Si oui combien ?.....

10- Situation matrimoniale : Célibataire Marié (e)

Divorcé Veuf (ve)

11- Quelles sont vos sources de financement ?

MCPP Tontine Dotation du mari Fonds propres

- Si la réponse est MCPP, depuis quand ?

13- Quel est votre capital ? Départ..... Actuel.....

14- Que faites- vous avec vos bénéfices ?

**EFFET DU PROGRAMME DE MICROCREDIT AUX PLUS PAUVRES SUR LES
BENEFICIAIRES : cas des bénéficiaires d'APHEDD-FINANCE**

Alimentation Habillement Logement
 Achat de terrain scolarité des enfants

15- Pour quelle activité avez-vous sollicité de crédit ?

Agriculture Commerce artisanat Pêche

16- Quel montant ?.....

17- Quelle activité exercez- vous avant l'obtention du
crédit ?.....

18- Après remboursement du crédit, est ce qu'il vous reste de
l'argent pour continuer vos activités ? Oui Non

19- Est-ce que vous arrivez à épargner pendant que vous avez le
crédit ? Oui Non

20- Quels sont les effets actuels du microcrédit sur votre activité ?

Augmentation du niveau d'activité

Baisse du niveau d'activité

21- Le niveau de votre revenu s'est-il amélioré après le crédit ?

Oui Non

Si oui, quel est le montant de cette augmentation ?.....

22- Subvenez-vous facilement aux dépenses alimentaires de votre
famille ?

- Avant le crédit : Oui Non

- Après le crédit : Oui Non

23- Subvenez-vous aux autre besoins sociaux ?

- Avant le crédit

» Accès aux soins de santé : Plantes médicales et soins traditionnels

Dispensaire Hôpital Clinique

Soins modernes soins traditionnel

» Nourriture et mode vestimentaire

1 repas/jr 2 repas/jr 3 repas/jr

- Mode vestimentaire : traditionnel moderne

» Habitat

Location en famille propriétaire

- Type d'habitat

Bambou Banco Ciment

- Matériaux

Paille tôle tuile

- Sol

Non cimenté ciment carreaux

- Electrification

Piratage compteur personnel

» Accès à l'eau potable : Oui Non

» Relation entre conjoint

Bien mieux mal

» Moyens de déplacement

A pied bicyclette moto voiture zem
taxi

- Après le crédit

» Accès aux soins de santé : Plantes médicales et soins traditionnels

Dispensaire Hôpital Clinique

Soins modernes soins traditionnel

» Nourriture et mode vestimentaire

1 repas/jr 2 repas/jr 3 repas/jr

- Mode vestimentaire : traditionnel moderne

» Habitat

Location en famille propriétaire

- Type d'habitat

Bambou Banco Ciment

- Matériaux

Paille tôle tuile

- Sol

Non cimenté ciment carreaux

- Electrification

Piratage compteur personnel

» Accès à l'eau potable : Oui Non

» Relation entre conjoint

Bien mieux mal

» Moyens de déplacement

A pied bicyclette moto voiture zem
taxi

**24- Quelles sont les changements que le MCPP vous a apportés ?
Bref résumé sur votre état**

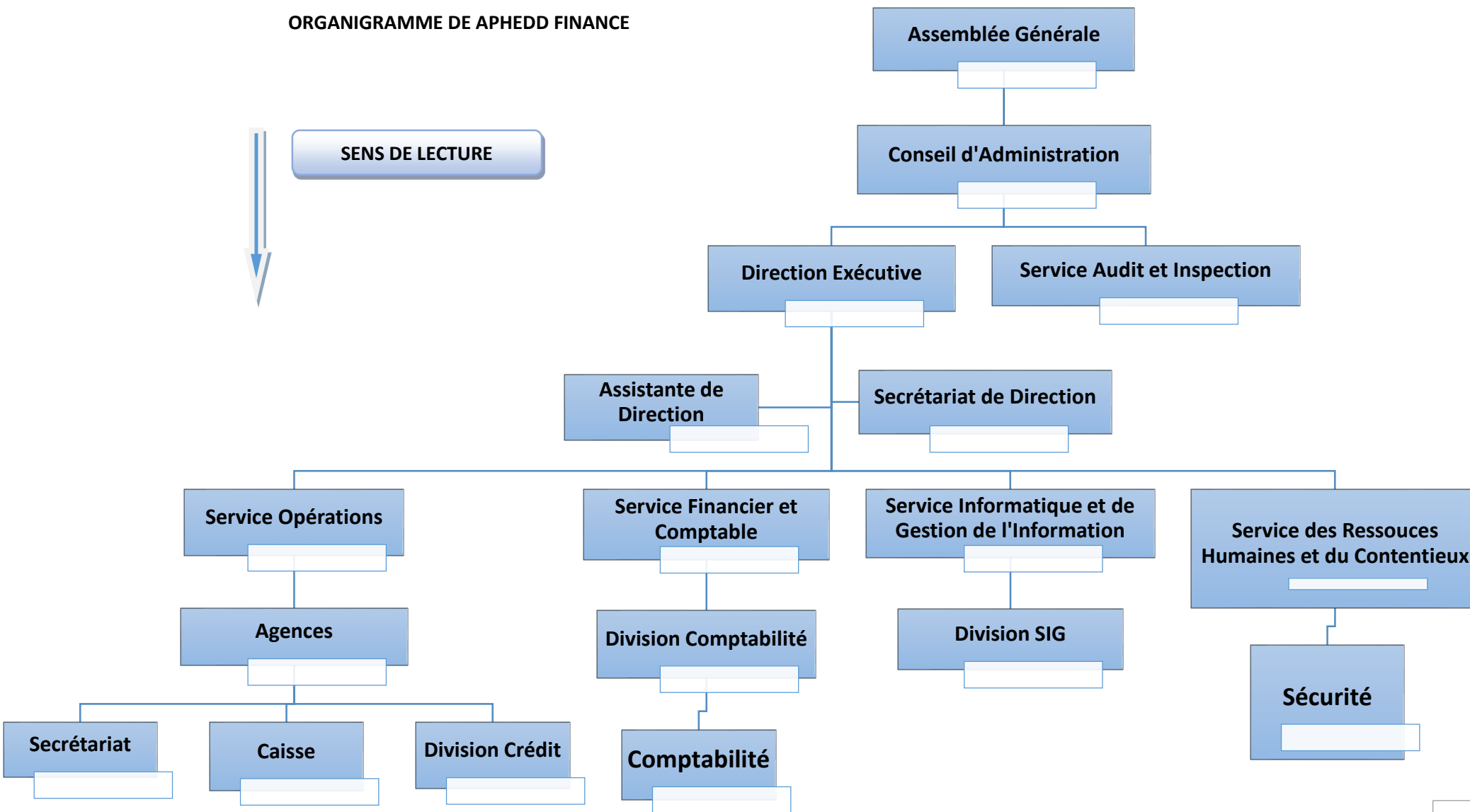
personnel.....
.....

**25- Quelles sont les difficultés que vous rencontrez avec APHEDD -
FINANCE ?.....**
.....

26- Qu'est-ce que vous voulez qu'elle améliore ?
.....
.....

Annexe 2 : Organigramme de APHEDD-FINANCE

ORGANIGRAMME DE APHEDD FINANCE



Annexe 3 : Tableaux des difficultés rencontrées par les bénéficiaires

	Difficultés rencontrées
Au niveau du revenu	<ul style="list-style-type: none">- Exclus du système bancaire ;- Ne dispose d'aucun capital ou d'un capital trop faible pour démarrer une activité ;
Au niveau de la scolarité des enfants	<ul style="list-style-type: none">- La non mise à la disposition des enfants des fournitures scolaires- L'incapacité de payer la contribution
Au niveau de l'accessibilité à l'eau potable	<ul style="list-style-type: none">- Incapacité de s'abonner au réseau de la SONEB- Incapacité d'acheter chez les voisins par faute de moyens financier
Au niveau du régime alimentaire	<ul style="list-style-type: none">- Difficile accès aux nourritures- Manque de provision

Annexe 4 : Success stories sur l'amélioration des capacités organisationnelles et diversification des activités

1. **Bénéficiaire MCPP à Cotonou, quartier Akpakpa** : « Avant le MCPP, J'achetais à crédit pour mon petit commerce. Mais depuis que je suis au programme, j'achète désormais au comptant. Ceci fait prospérer mes activités »

2. **Bénéficiaire MCPP dans la commune de Cotonou, quartier Missèbo** : « Avec les revenus issus des micro-crédits, j'ai pu constituer un capital personnel de plus de 50000 FCFA dans un intervalle de trois mois. Ce qui m'a permis de diversifier mes activités de vente de vêtement.

3. **Bénéficiaire MCPP dans la commune de Cotonou, Fidrjossè** : « Grâce au MCPP, j'ai pu renforcer mes étalages de marchandises ; ce qui m'a permis de faire beaucoup de bénéfices et par conséquent de meubler mon salon de coiffure ».

4. **Bénéficiaire MCPP dans la commune de Cotonou, Vorsah** : « Je suis une commerçante. De façon générale, je quitte Cocotomey pour Topka en négociant avec le chauffeur qui me transporte à crédit. Arrivée à Topka, j'achète les vivres à crédit et je les revends sur place. La recette me permet de payer le prix d'achat de la marchandise et les frais de transport. Au bout du rouleau je réalise au moins 4 000f de bénéfice personnel. Maintenant grâce au MCPP, je n'achète plus à crédit sur le marché et cela seul me permet de gagner 2 000f voire 5 000f de plus sur mes achats ».

5. **Bénéficiaire MCPP dans la commune de Cotonou, Gbégamey**, une bénéficiaire qui achetait à crédit pour son petit commerce, affirme qu'avec le crédit MCPP, qu'elle achète désormais au comptant ce qui a fait prospérer ses activités.

6. **Bénéficiaire MCPP dans la commune de Cotonou, Sikècodji** « Moi j'ai grandi mon commerce de condiment. Cela me rapporte plus d'argent ».

7. **Bénéficiaire MCPP dans la commune de cotonou, Agla** « Je suis vendeuse de poisson fumé. J'avais l'habitude de m'approvisionner auprès d'une autre dame et ceci me revenait très cher. Mais aujourd'hui, grâce au MCPP, j'ai pu avoir suffisamment de ressource pour m'approvisionner directement au bord de la lagune et fumer moi-même le poisson. Je participe également à l'éducation de ma fille qui était à la maison. Ma vie au foyer s'est améliorée et je me sens épanouie ».

Source : Nos propres enquêtes de terrain

TABLE DES MATIERES

CERTIFICATION	I
DEDICACE	II
REMERCIEMENTS	III
RESUME	IV
SIGLES ET ABREVIATIONS	V
SOMMAIRE	VI
LISTE DES GRAPHIQUES	VII
LISTE DES PHOTOS	VIII
INTRODUCTION	1
CHAPITRE 1 : Cadre institutionnel de l'étude	3
SECTION I : Présentation d'APHEDD-FINANCE	3
I : Historique, objectifs, mission et structure organisationnelle d'APHEDD-FINANCE	3
1-1- Historique	3
1-2- Objectifs	5
1-3- Mission	6
1-4- Structure organisationnelle	6
1-5- Les organes centraux	6
1-6- Direction	9
II : Produits offerts et environnement	10
2-1- Produits offerts	10

2-2- Environnement.....	11
SECTION II: Déroulement de stage à l'agence du Littoral.....	13
I- Travaux effectués, les difficultés rencontrées et suggestions à l'Agence du Littoral.....	13
1-1- Travaux effectués.....	13
1-2- Les difficultés rencontrées.....	15
II - Présentation et description du Programme MCPP.....	15
III- Observations et inventaire des atouts et des faiblesses à l'Agence du Littoral	18
3-1- Observations à l'Agence du littoral.....	18
3-2- Etat des lieux sur l'organisation du service de crédit à APHEDD-FINANCE.....	25
3-3- Problématique du choix du sujet.....	27
CHAPITRE 2 : Cadre théorique et méthodologique de l'étude.....	26
SECTION 1 : Problématique, objectifs et hypothèses de l'étude.....	29
I- Problématique.....	29
II- Objectifs et hypothèses de l'étude.....	32
2-1- Objectifs	32
2-2- Hypothèses	32
SECTION 2 : Revue de littérature et méthodologie de l'étude.....	33
I- Revue de littérature.....	33
1-1- Clarification conceptuelle.....	33
1- 2- Synthèses des travaux antérieurs.....	40
II - Méthodologie de recherche.....	42
2-1 - Choix du site et limite de l'étude.....	42
2-2- Les outils de collecte de données.....	43

CHAPITRE 3 : Présentation et analyse des résultats	45
SECTION 1 : Analyse de la contribution du programme au niveau du revenu des bénéficiaires.....	46
I- Analyse des résultats.....	46
II- Vérification de l'hypothèse n°1 relatif au revenu.....	47
SECTION 2 : Analyse de la contribution du programme au régime alimentaire, le niveau d'instruction et l'accessibilité aux ressources (eau potable).....	48
I- Analyse des résultats.....	48
II- Vérification de l'hypothèse n°2 relatif au niveau de vie social.....	51
III- Suggestions et conditions de leur mise en œuvre.....	52
3-1- Suggestions.....	52
3-2- Conditions de mise en œuvre des suggestions.....	53
CONCLUSION ET IMPLICATION.....	55
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	56